

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

Annexe au procès-verbal de la séance du 6 mai 1969.

## RAPPORT

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1) sur le projet de loi de finances rectificative pour 1969, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin, vice-présidents ; Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Modeste Legouez, Jean-Marie Louvel, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4<sup>e</sup> législ.) : 624, 629 et in-8° 111.

Sénat : 157 (1968-1969).

---

Lois de finances rectificatives. — Prestations familiales - Imprimerie nationale - Postes et Télécommunications - Fonds de soutien aux hydrocarbures.

## SOMMAIRE

	Pages.
<b>PREMIÈRE PARTIE. — La situation économique et financière.....</b>	<b>3</b>
<b>CHAPITRE PREMIER. — La production.....</b>	<b>5</b>
I. — La production agricole.....	6
II. — La production industrielle.....	10
III. — Le marché du travail et l'emploi.....	16
<b>CHAPITRE II. — Les prix et les revenus.....</b>	<b>24</b>
I. — Les prix.....	24
II. — Les salaires.....	29
<b>CHAPITRE III. — Le commerce extérieur.....</b>	<b>36</b>
I. — Le bilan de 1968.....	38
II. — Les premiers résultats de 1969.....	49
<b>CHAPITRE IV. — Les finances extérieures.....</b>	<b>52</b>
I. — La crise de mai 1968.....	53
II. — La crise de l'été et de l'automne 1968.....	53
III. — La crise actuelle.....	55
<b>CHAPITRE V. — La France et le Marché commun.....</b>	<b>57</b>
I. — L'évolution récente à l'intérieur du Marché commun.....	57
II. — L'économie française accuse des retards accentués.....	59
<b>Conclusions .....</b>	<b>65</b>
<b>DEUXIÈME PARTIE. — Un collectif de ratification d'économies.....</b>	<b>69</b>
<b>CHAPITRE PREMIER. — Le contenu du projet de loi.....</b>	<b>71</b>
<b>CHAPITRE II. — L'évolution du budget de 1969.....</b>	<b>78</b>
<b>Examen des articles.....</b>	<b>81</b>
<b>Projet de loi (texte adopté par l'Assemblée Nationale).....</b>	<b>87</b>

*PREMIERE PARTIE*

---

**LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE**

---

## CHAPITRE PREMIER

### LA PRODUCTION

L'année 1968 a été, sur le plan économique et social, marquée par des événements d'une ampleur et d'une gravité telles que, un an après la crise de mai, six mois environ après la panique monétaire de novembre, il apparaît au printemps de 1969 que les séquelles de ces mouvements sont encore vivement ressenties et qu'il n'est pas possible de regarder l'avenir sans apercevoir les lourdes incertitudes qui menacent notre économie.

Sans doute le dernier trimestre de 1968 a-t-il constitué une période de reprise soutenue de la production ; sans doute la situation de l'emploi paraît-elle actuellement s'améliorer ; sans doute la décision de refus de la dévaluation de notre monnaie a-t-elle été suivie d'une rentrée partielle des capitaux qui s'étaient précipitamment réfugiés à l'étranger. Cependant, quand on considère la progression des prix intérieurs, le déficit de notre balance commerciale qui entraîne un amenuisement de nos avoirs en devises étrangères quand on constate que le pilotage à vue de l'économie tient désormais lieu de politique, on est en droit de se demander si le pari engagé sur la solidité de notre monnaie, au prix d'une importante contribution requise du pays, pourra être gagné.

Aussi conviendra-t-il, après avoir examiné attentivement les différents cadrans du tableau de bord de l'économie française, de s'interroger sur les chances de succès de l'entreprise ainsi tentée. Il y aura lieu également de rechercher si nos produits agricoles et industriels sont actuellement compétitifs, si les résultats de nos démarches vont bien dans le sens d'une intégration économique étroite au sein de la Communauté Economique Européenne et de connaître la place qui est actuellement la nôtre au sein de cet ensemble de nations. Une question se posera enfin, celle de savoir si les

décisions gouvernementales sont susceptibles de promouvoir une croissance économique harmonieuse ou si elles ne risquent pas de conduire à un résultat décevant : le choix ne serait-il pas alors entre la récession et l'inflation ?

## I. — La production agricole.

Il est trop tôt, à la date de rédaction de ce rapport, pour avoir une idée précise de l'importance des cultures pour la présente campagne ; toutefois il est intéressant, à partir des données statistiques fournies par les Services du Ministère de l'Agriculture, de rappeler les résultats globaux de la campagne 1967-1968.

L'examen de la production agricole au cours de l'année écoulée a permis d'enregistrer par rapport à 1967 un accroissement d'environ 5 % en volume pour les productions végétales et pour les produits animaux.

Cette amélioration constitue un fait notable puisque, dans les périodes de crise que nous avons connues, elle a contribué au soutien de la production et du commerce extérieur.

### A. — LA PRODUCTION VÉGÉTALE

Par rapport à l'année précédente la production végétale en 1968 a été d'un volume plus important mais de qualité généralement très moyenne. Elle a été essentiellement caractérisée :

1° *Par une progression de la récolte de blé* (145,6 millions de quintaux contre 137,6) due à une extension des surfaces cultivées (4,1 millions d'hectares contre 3,8).

D'après les résultats de l'enquête par sondage menée par les services départementaux de statistiques du Ministère de l'Agriculture, on a noté une baisse des rendements par rapport à ceux de 1967 au Nord de Paris alors que, dans les autres régions (Poitou, pays de la Loire, Centre, région parisienne, Sud), ceux-ci dépassaient de plus de 10 % ceux constatés l'année précédente. Les pourcentages de pertes étant supérieurs à ceux de la campagne 1966-1967, les rendements effectifs ont été finalement très voisins (37 quintaux/hectare contre 36) ;

2° Par une réduction de la collecte d'orge, soit 90,6 millions de quintaux contre 97,1 en raison d'une diminution des rendements (33 quintaux/hectare contre 35);

3° Par une sensible augmentation de la production de maïs (des moyennes de 65 quintaux à l'hectare étant même obtenues dans certains départements du bassin parisien) et une collecte supérieure (soit respectivement 50 quintaux/hectare contre 41 et 51,7 millions de quintaux contre 41,1 millions). La qualité est bonne, mais un taux d'humidité important a rendu sérieux les risques de conservation;

4° Par une forte croissance de la récolte de betteraves industrielles (173,1 millions de quintaux contre 127,7); les rendements atteignent 434,9 quintaux à l'hectare contre 407 et les surfaces cultivées sont passées de 317 milliers d'hectares en 1967 à 387 en 1968. Il convient cependant d'observer que la richesse saccharométrique a été assez faible et que les gels du mois de décembre ont provoqué quelques pourrissements.

**Production et rendement des principales cultures (1965-1968).**

PRODUITS	VOLUME				RENDEMENT			
	1965	1966	1967	1968 (a)	1965	1966	1967	1968 (a)
	(Millions de quintaux.)				(En quintaux à l'hectare.)			
Blé tendre .....	143,5	113,7	137,6	145,6	32,7	28,6	36	37
Céréales secondaires :								
Orge .....	72,8	76,9	97,1	90,6	30,3	28,9	35	33
Avoine .....	24,3	25,4	27,8	25,1	23,4	23,4	27	27
Maïs .....	34	38,1	41,1	51,7	39,1	40,3	41	50
Betteraves industrielles .....	162,6	123	127,7	173,1	429,1	409	407	434
Pommes de terre .....	112,2	98,6	89,6	83,9	196,2	203,8	209	218
Fruits :								
Pommes de table .....	12,1	13,8	15,5	17	>	>	>	>
Poires de table .....	3,1	3,3	3,6	4,2	>	>	>	>
Pêches .....	4,8	3,2	4,2	5,7	>	>	>	>
Prunes .....	1	0,8	1,3	1,1	>	>	>	>
Raisins de table .....	3,1	3,2	3,1	2,9	>	>	>	>
	(Millions d'hectolitres.)							
Vin .....	68,4	62,2	62	63,3	>	>	>	>

(a) Chiffres provisoires.

Source : Ministère de l'Agriculture.

5° *Par une surproduction de fruits* qui a entraîné de nombreuses difficultés de commercialisation notamment pour les pommes : les cours se sont effondrés et on a dû procéder à des retraits afin d'assurer aux producteurs des prix relativement rémunérateurs.

6° *Par de grandes irrégularités dans la production des vins*, notamment dans le Midi et dans le Sud-Ouest ; la récolte assez satisfaisante en Alsace et en Bourgogne, importante dans la vallée de la Loire a été d'une qualité, semble-t-il, moyenne : les vins risquent généralement de manquer d'ampleur.

\*

\* \*

## B. — LA PRODUCTION ANIMALE

Très forte au début de l'année 1968 et supérieure à celle de l'an dernier, la production animale qui a marqué au cours du second semestre de 1968 un ralentissement très net, a été essentiellement caractérisée :

1° *Par une légère augmentation pour les gros bovins de boucherie*, la progression de la production étant de 3,1 % en têtes et de 3,7 % en poids ;

2° *Par une stagnation de la production de veau et de celle du porc*, soit respectivement 2,3 % en têtes et — 0,1 % en poids, d'une part, et + 0,9 % en têtes et — 1,5 % en poids, d'autre part.

Comme les exportations de gros bovins enregistrées en 1968 ont été supérieures de 6,7 % à celles de 1967, il faut prévoir que la production d'animaux de boucherie au cours des mois à venir risque, de ce fait, d'être réduite. En outre, par suite de la diminution cyclique de la production porcine, un déficit deux fois plus important que celui de l'an dernier a été observé dans le commerce extérieur ; il est à craindre que cette production continue de baisser jusqu'à l'automne de cette année.

**Production animale (1965-1968).**

DESIGNATION	1965	1966	1967	1968 (a)
Viande (en millions de tonnes) :				
Gros bovins .....	1,06	1,10	1,20	1,24
Veaux .....	0,37	0,38	0,40	0,40
Porcins .....	1,05	1,04	1,09	1,07
Ovins .....	0,11	0,12	0,12	0,12
Lait (en millions d'hectolitres) .....	260	272	285	301

(a) Chiffres provisoires.

Source : Ministère de l'Agriculture.

3° Par une collecte de lait supérieure à celle de 1967 (+ 4,4 % compte tenu des estimations départementales et + 5,5 % sur la base des bilans et des comptes de l'agriculture) : la production de lait de vache a été notamment accrue de 10,2 %. Ainsi, dans la recherche de l'équilibre lait-viande, au cours de l'année écoulée un recul assez net a été enregistré ; en effet, en un an, les stocks de beurre et de lait écrémé en poudre se sont accrus respectivement de 56 % et de 63 % environ.

Force est de souligner que pour résoudre la difficile question de l'accroissement des excédents laitiers, le Gouvernement n'a pas encore su mettre en œuvre une politique hardie. Gardant une prudence excessive, se souvenant sans doute que les milieux ruraux ont résisté à l'ébranlement social de mai 1968, les pouvoirs publics ont estimé que, pour les plus petites exploitations agricoles, la production de lait était une sorte de « fatalité structurelle » qu'ils ne souhaitaient pas modifier. Or ces exploitations — en raison du revenu immédiat que rapporte le lait — ont tendance à produire sans se soucier des conditions du marché, sans connaître l'état de la demande.

Le déséquilibre lait-viande constaté en 1968 pose donc un double problème : d'une part, celui du revenu agricole et, d'autre part, celui des dépenses résultant du soutien des marchés qui s'élèvent déjà en 1969 à la somme énorme de 7,5 milliards de francs,

sans qu'une amélioration — tant s'en faut — ait été apportée à la situation des petits exploitants. Ceci montre, si besoin était, l'urgence d'un transfert de revenus des étables laitières vers les troupeaux constitués pour la production de viande dont la Communauté économique européenne est actuellement déficitaire.

Une formule comme celle des contrats d'élevage avec prix garanti et prime pourrait être développée afin d'assurer, dans les régions qui s'y prêtent le mieux, l'indispensable conversion « du lait vers la viande », ce qui aurait par ailleurs pour avantage de favoriser les unités laitières les plus productives. Il y a là un exemple de ce qui devrait être tenté par le Gouvernement en vue d'une organisation rationnelle de nos marchés agricoles conçue en fonction de la participation de notre pays au Marché commun : le laxisme des pouvoirs publics ne pourrait que conduire à un « pourrissement » de la situation, ce qui aggraverait le malaise paysan.

\*

\* \*

## II. — La production industrielle.

Dans le domaine de la production industrielle, l'année 1968 a été marquée par des renversements subits de situation. On peut, à ce titre, considérer que trois phases d'une durée égale de quatre mois environ se sont succédées :

### 1° *Une reprise modérée mais un chômage important* (janvier - avril 1968).

Avant le mois de mai, la production semblait prendre un nouveau départ, stimulée qu'elle était par les décisions adoptées en janvier 1968 pour relancer l'expansion, décisions — prises certes un peu tardivement — mais que nous avons accueillies avec satisfaction, estimant qu'elles étaient susceptibles de développer les investissements productifs. Les principales mesures de cette politique de soutien conjoncturel concernaient, rappelons-le, d'une part, la consommation — augmentation de l'allocation aux personnes âgées et des prestations familiales, allègement de l'impôt sur le

revenu des personnes physiques — et, d'autre part, les investissements (essentiellement par le biais de dégrèvements de T. V. A. et par la réduction des charges financières des entreprises) — investissements compromis des années durant par la prolongation anormale du blocage des prix depuis 1963.

Cependant, un grave problème se posait alors : la montée du chômage, qui atteignait le niveau le plus élevé de l'après-guerre, était due notamment à l'arrivée sur le marché du travail de classes d'âge importantes. Les insuffisances d'une politique du logement et de la formation professionnelle n'avaient pas permis de mettre en œuvre, en temps utile, les conditions techniques nécessaires à la mobilité de la main-d'œuvre.

En définitive, à la veille de l'abaissement complet des barrières douanières à l'intérieur du Marché commun, notre expansion demeurait fragile. Le moindre ébranlement risquait de tout remettre en cause.

## *2° La crise sociale et le rattrapage de la production (mai - août 1968).*

Les événements de mai et de juin 1968 dont les répercussions les plus nettes ont été ressenties au cours de l'été ont conduit à une perte de production évaluée, par les industriels, à 2,7 semaines pour les entreprises de plus de 500 salariés, à 1,6 semaine pour celles employant de 100 à 500 salariés, à 1,3 semaine pour celles ayant moins de 100 salariés.

Sur le plan social, les accords de Grenelle apportaient une amélioration du pouvoir d'achat aux salariés qui, depuis plusieurs mois, assistaient à une détérioration de ce dernier, confirmée d'ailleurs par un organisme officiel l'Institut national de la statistique et des études économiques dans les termes suivants :

« En définitive et compte tenu du montant des prestations sociales, des salaires versés par l'Etat et les entreprises nationales, l'accroissement du volume de la masse des rémunérations salariales courantes n'a pas été suffisant au quatrième trimestre 1967 pour assurer une conservation du pouvoir d'achat des salariés. » (Etudes et conjoncture mars 1968.)

Mais sur le plan économique le « rattrapage », en une seule étape, de cette détérioration — qu'une politique économique et financière mieux conduite eut évitée — a entraîné une augmentation sensible des coûts de production ; celle-ci bien que provoquant une « restructuration » de certaines entreprises marginales devait susciter une montée importante des prix risquant de mettre en cause la compétitivité de nos produits.

Cependant, après l'instauration du contrôle des changes et malgré les difficultés inhérentes au relèvement du taux d'escompte porté de 3,5 % à 5 %, les industriels ont marqué leur ferme volonté d'effectuer de leur côté un « rattrapage » de la production qui, dès la fin de l'été, a retrouvé le niveau atteint au mois d'avril 1968 ; ils étaient à cet égard encouragés par certaines mesures adoptées sur le plan intérieur, essentiellement par des facilités de trésoreries accordées aux petites et moyennes entreprises et dans le domaine du commerce extérieur, où notamment une aide à l'exportation devait permettre le développement de nos ventes à l'étranger. Mais, alors que des signes réconfortants de reprise étaient enregistrés en octobre 1968, une vive spéculation menaçait dangereusement la santé de notre monnaie, entraînée à la fois par le retour à une santé pléthorique de l'économie allemande et de nombreuses maladresses commises chez nous sur le plan budgétaire et financier.

### 3° *La panique spéculative* (septembre - décembre 1968).

Si les dernières semaines du mois de novembre 1968 ont été marquées par des atteintes violentes portées au crédit du franc, il faut observer que cette troisième phase, qui s'étend comme les deux précédentes sur une période de quatre mois, a débuté dès le mois de septembre 1968 quand, après le rétablissement de la liberté des changes, un malencontreux projet de majoration des droits successoraux provoqua des sorties de devises d'autant plus considérables, que des crédits substantiels, distribués sans trop de discernement même à des entreprises présentant une certaine aisance de trésorerie, alimentaient ce courant et que la réévaluation attendue du deutschmark laissait alors espérer des bénéfices non négligeables.

Le refus de dévaluation du franc entraîna le rétablissement du contrôle des changes et s'accompagna de mesures tendant notamment à l'encadrement du crédit et à un nouveau relèvement du taux d'escompte qui passa ainsi de 5 % à 6 %.

Au demeurant, il apparaît que, dans le souci de défendre le franc, des moyens discutables, parfois contradictoires, sont utilisés ; outre la limitation des concours bancaires et la hausse du taux de l'escompte que nous avons déjà signalées, il faut indiquer que la majoration de la T. V. A. a contribué à accroître les charges des entreprises à un point tel qu'il convient de se demander si ces pratiques ne sont pas susceptibles de briser le rythme d'expansion de nos industries et de porter un coup qui pourrait être fatal à notre économie et à notre monnaie dont, ce faisant, on prétend cependant assurer le sauvetage.

Aussi pour savoir si le pari de maintenir la valeur de notre monnaie a réussi, il convient d'examiner préalablement le niveau actuel de la production industrielle et de considérer les résultats acquis dans le domaine de l'emploi et en ce qui concerne les prix, les revenus et les échanges extérieurs.

\*  
\* \* \*

#### A. — L'ÉVOLUTION MENSUELLE DE L'INDICE GÉNÉRAL

Dans le tableau ci-après, la série des indices corrigés des variations saisonnières (basse 100 en 1959) permet de dégager la tendance générale de la production sans le bâtiment ; celle-ci se caractérisait d'après les derniers résultats connus à la date de rédaction du présent rapport par une progression modérée puis par un étalement faisant suite à la très forte croissance enregistrée pour les mois d'octobre et de novembre 1968.

##### Production industrielle (1967-1969).

Base 100 en 1959.

	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet. Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.
1967 .....	152,5	151	153	150,5	149	153,5	153,5	155,5	155,5	157,5	160,5
1968 (a) .....	160,5	161	164	163,5	113,5	130,5	163,5	165,5	173	176	177
1969 (a) .....	177,5	176									

(a) Chiffres provisoires.

Source : I. N. S. E. E.

De l'examen de l'évolution de l'indice d'une année sur l'autre (de février 1968 à février 1969) il résulte que celui-ci s'est accru pendant cette période de 9,3 % ; la moyenne annuelle en 1968 est en progrès de 3,6 % par rapport à 1967, augmentation très voisine de celle sur laquelle était fondé le budget économique pour 1968 présenté au mois d'octobre dernier en annexe au projet de loi de finances pour 1969 et qui prévoyait un taux d'accroissement moyen de 3,2 %.

Sans doute, cette constatation doit-elle être complétée : la mise en moyenne mobile sur trois mois de l'indice conduit à observer que celui-ci, durant la période décembre (1968) janvier - février 1969 est demeuré au niveau de 177 atteint durant la période novembre - décembre (1968) janvier 1969.

Au total, après le recul important enregistré au cours des mois de mai et de juin 1968 (— 32,6 % et — 20,7 % par rapport au mois d'avril précédent), la production industrielle a connu une forte reprise pendant le second semestre de l'année écoulée et cette expansion a été d'une vigueur particulière au cours des mois d'octobre et novembre derniers. La production, qui jusque là était restée inférieure à la demande reçue par les industriels, a comblé l'écart alors observé.

A l'heure actuelle, les carnets de commandes qui ont cessé de se gonfler sont restés bien garnis tandis que les stocks, bien qu'ils soient inférieurs à la normale, ont peu varié au cours du récent trimestre. Les prévisions des chefs d'entreprise, après avoir été exceptionnellement favorables à la rentrée d'octobre ont récemment quelque peu fléchi.

## B. — LA SITUATION DANS LES DIVERS SECTEURS D'ACTIVITÉ

La comparaison des indices détaillés de la production industrielle du mois de février 1969 (les derniers connus à la date de rédaction du présent rapport) avec ceux de la période correspondante de 1968 fournit des indications intéressantes sur l'évolution récente de la production dans les divers secteurs d'activité.

### 1° *Ont progressé d'une manière satisfaisante :*

L'énergie (gaz + 20,6 %) ; (pétrole et carburants + 12,7 %) ;  
(électricité + 12,7 %) ;

Les industries chimiques (+ 14,8 %) ;

Les cuirs (+ 14,7 %) et les industries textiles (+ 12,9 %) ;

Le caoutchouc (+ 12,1 %) ;

La production des tabacs et allumettes (+ 10,8 %) ;

La transformation des métaux (+ 10,1 %), secteur qui constitue à lui seul le tiers de la production industrielle totale ;

L'industrie du verre (+ 8,9 %), la céramique et la fabrication de matériels de construction (+ 8,5 %) ;

Les papiers et cartons (+ 7,2 %) ;

La production des métaux (+ 5,6 %) et l'extraction de matériaux de construction (+ 3,1 %).

### 2° *Ont stagné :*

L'extraction de minerais métalliques (+ 2,1 %) ;

Les corps gras (+ 2,1 %).

### 3° *Enregistrent une baisse d'activité :*

L'extraction et la préparation de minéraux divers (— 2,4 %) ;

La presse et l'édition (— 3,6 %) ;

La production de combustibles minéraux solides (— 5,6 %).

D'après les données retenues dans notre précédent rapport sur le projet de loi de finances pour 1969 (tome I) il apparaît que les secteurs d'activité en progression au mois de février 1969 représentent 86,4 % de l'ensemble de la production industrielle (bâtiment

et travaux publics exclus) contre 78,7 % en février dernier ; ceux qui ont stagné (2,3 %) ou sont en régression (11,3 %) constituent 13,6 % de cet ensemble contre 21,3 % à la même époque.

Cependant, ainsi que le notent les analystes de l'I. N. S. E. E., la poursuite de la croissance d'ensemble dissimule certains décalages suivant les stades de production ; le léger retournement de l'évolution des carnets et des stocks qu'on a déjà constaté pour les industries produisant des biens de consommation n'apparaît encore nettement ni pour les biens intermédiaires destinés à la consommation ni pour les autres biens intermédiaires. Ceci incline à penser que l'on assistera dans les prochains mois à un ralentissement relativement accentué de la production qui pourrait ainsi demeurer pendant plusieurs mois sur un palier.

\*  
\* \*

### III. — Le marché du travail et l'emploi.

En rapport direct avec l'activité économique, la situation du marché du travail et de l'emploi permet de recueillir d'utiles indications : les éléments d'information, à cet égard, nous sont fournis par le Ministère des Affaires sociales qui publie des indices établis chaque trimestre en ce qui concerne l'activité de la main-d'œuvre et mensuellement pour le nombre des offres et des demandes d'emploi.

#### A. — LA DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL

Cet indicateur reproduit assez fidèlement les tendances de l'activité économique ; il convient néanmoins, pour en apprécier exactement la valeur, de tenir compte du comportement particulier de la plupart des chefs d'entreprise qui, dans une phase de récession, préfèrent réduire la durée du travail plutôt que de procéder à la compression des effectifs et en période de reprise aimaient mieux jusqu'à une date assez récente augmenter les horaires de travail avant d'accroître le nombre de leurs agents.

Durée hebdomadaire du travail (1967-1969).

Ouvriers et employés.

	1967				1968				1969
	Janvier.	Avril.	Juillet.	Octobre.	Janvier.	Avril.	Juillet.	Octobre.	Janvier.
	(En heures.)								
Industries de transformation :									
Y compris le bâtiment . . . . .	45,9	45,9	46,0	45,9	45,2	45,7	45,8	46,0	45,6
Non compris le bâtiment . . . . .	45,5	45,1	45,1	45,1	44,7	44,9	45,0	45,2	45,2
Ensemble des activités . . . . .	45,5	45,4	45,5	45,6	45,0	45,3	45,3	45,3	45,0

Source : Ministère des Affaires sociales.

Malgré la forte croissance de la production au cours du dernier trimestre de 1968, la durée hebdomadaire du travail des ouvriers et des employés a légèrement diminué, passant pour l'ensemble des secteurs de 45,3 heures en octobre 1968 à 45 en janvier 1969. Plusieurs causes permettent d'expliquer cette contraction :

- les gains de productivité ont été substantiels, de l'ordre de 10 % selon certains milieux syndicaux ;
- de nombreuses entreprises avaient des capacités importantes inemployées ;
- enfin, dès que la reprise a été ressentie, certains chefs d'entreprise ont décidé de faire appel à de nouveaux effectifs. Ce comportement est nouveau puisque jusqu'ici la tendance était plutôt à l'allongement de la durée hebdomadaire du travail.

La diminution de la durée du travail aura encore des raisons de s'accroître dans l'avenir si le développement de la production — qui plafonne à l'heure actuelle — ne marque pas un taux de croissance supérieure à celui des gains de productivité.

\*  
\*   \*

B. — LES EFFECTIFS OCCUPÉS

Les enquêtes trimestrielles du Ministère des Affaires sociales concernant les effectifs occupés fournissent des données statistiques intéressantes reportées dans le tableau ci-après :

Effectifs au travail (1967-1969).

Base 100 au 1<sup>er</sup> janvier 1967.

(Indices corrigés des variations saisonnières.)

	1967				1968				1969
	Janvier.	Avril.	Juillet.	Octobre.	Janvier.	Avril.	Juillet.	Octobre.	Janvier.
Industries de transformation :									
Y compris le bâtiment.....	100,0	99,7	99,4	98,6	97,7	97,5	96,6	96,5	97,0
Non compris le bâtiment....	100,0	99,7	99,4	98,9	98,6	97,8	97,5	97,3	97,6
Toutes activités.....	100,0	99,7	99,6	99,1	98,6	98,3	97,7	97,7	98,2

Source : Ministère des Affaires sociales.

Ainsi qu'il a déjà été indiqué, la reprise s'est accompagnée d'un accroissement des personnels, sensible dès le mois d'octobre dernier. Cependant *sur le plan de l'ensemble des activités, une réduction de 2 % est encore enregistrée par rapport à la situation de janvier 1967* : c'est là un fait qui mérite réflexion. Au demeurant, une observation plus détaillée permettra de mieux connaître les problèmes de l'emploi qui, à notre avis, constituent actuellement un des points les plus faibles de notre économie.

\*

\* \*

C. — LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

La moyenne mensuelle de l'année 1967 et les indices publiés chaque mois par le Ministère des Affaires sociales concernant les offres et les demandes d'emploi non satisfaites ont été reportés dans le tableau ci-après :

Emploi de la main-d'œuvre (1967-1969).  
(Indices corrigés des variations saisonnières.)

	DEMANDES D'EMPLOI non satisfaites.	OFFRES D'EMPLOI non satisfaites.
	(En milliers.)	
1967		
Moyenne mensuelle .....	197,3	32
1968		
Mars .....	240,2	32,8
Avril .....	244,7	35,4
Mai .....	»	»
Juin .....	286,2	23,5
Juillet .....	284,4	26,8
Août .....	285,2	29
Septembre .....	276,2	36
Octobre .....	259,5	47,1
Novembre .....	247,8	51,4
Décembre .....	234,8	61,6
1969		
Janvier .....	227,9	64,5
Février .....	224,8	62,9
Mars .....	224	64,7

Source : Ministère des Affaires sociales.

Sur la base de ces données statistiques, trois remarques peuvent être présentées concernant la situation du marché du travail depuis les événements du printemps 1968 ; elles concernent :

a) *La diminution régulière du nombre des demandes d'emploi non satisfaites* qui ont retrouvé au mois de janvier 1969 le niveau atteint un an auparavant soit 227.900 après s'être accrues considérablement au cours de l'été dernier (286.200 en juin, 284.400 en

juillet, 285.200 en août). Ainsi grâce à la reprise de l'expansion, les effectifs ayant récemment présenté une demande d'emploi seraient moins importants que ceux relevés avant les événements de mai-juin 1968 (244.700 demandes en fin avril 1968 contre 224.000 à la fin du mois de mars 1969).

Cependant, si l'on tient compte des demandes d'emploi non corrigées des variations saisonnières, on constate qu'à la fin du mois de janvier 1969 elles atteignaient encore 271.900, chiffre le plus élevé enregistré jusqu'ici ;

b) *La forte progression du nombre des offres d'emploi non satisfaites depuis juin dernier* : celles-ci, en effet, qui étaient alors de 23.500 étaient à la fin du mois de mars 1969 de 64.700 ce qui représente un accroissement d'un peu plus de deux fois et demie en sept mois et le doublement par rapport au nombre relevé en mars de l'année dernière. Le chiffre de 64.700 atteint est d'ailleurs le plus haut jamais relevé jusqu'ici, puisque le niveau record des offres d'emploi avait été de 55.500 en novembre 1956.

Ajoutons que les chiffres non corrigés des variations saisonnières traduisent également cette progression (67.300 en mars 1969 contre 32.800 pour la même période de l'année précédente) ;

c) *Le clignotant de l'emploi prévu par le V<sup>e</sup> Plan* : celui-ci s'allume lorsque les demandes d'emploi non satisfaites, en fin de mois, corrigées des variations saisonnières sont supérieures à 260.000 pendant trois mois consécutifs. Il avait fonctionné à la fin du mois d'août 1968 et était resté allumé le mois suivant ; depuis le mois d'octobre, cet indicateur d'alerte s'est éteint, en raison de l'amélioration constatée sur le marché du travail.

Ces observations étant faites, il y a lieu maintenant d'examiner à la lumière des derniers renseignements fournis par le recensement général de la population française de mars 1968 quel est, au moment de la rédaction du présent rapport, le nombre des chômeurs dans notre pays.

La situation dans ce domaine, pour meilleure qu'elle soit par rapport à celle que nous avons enregistrée en octobre dernier (500.000 chômeurs) n'est pas néanmoins satisfaisante : on compterait en mars 1969 420.000 personnes en quête d'emploi. Comment avons-nous obtenu ce chiffre ? En multipliant le nombre des demandes d'emploi non satisfaites à cette époque par le coefficient 1,7 retenu par l'I. N. S. E. E. sur la base du dernier recensement général de mars 1968.

Ainsi que nous l'avions indiqué dans nos précédents rapports — et la première fois dès 1966 — le coefficient de 1,9 évalué en 1963 nous paraissait trop élevé et ne pouvait exprimer le rapport réel existant entre la population disponible à la recherche d'un emploi et les demandes d'emploi non satisfaites.

La diminution du coefficient ainsi constatée résulterait, selon l'I. N. S. E. E., du jeu simultané de plusieurs facteurs :

- les ordonnances sur l'emploi de 1967, en venant améliorer la couverture du risque « chômage » qui ont créé pour certaines catégories de personnes une incitation nouvelle à s'inscrire dans les bureaux de main-d'œuvre ;
- le changement de comportement des travailleurs à la suite des conséquences psychologiques du train d'ordonnances et des modifications des conditions prévalant sur le marché du travail ;
- un troisième facteur a eu une action opposée : l'augmentation du chômage a été très importante pour les jeunes.

Ce qui est grave et — malgré l'amélioration observée ces temps-ci — laisse à penser que le Gouvernement a une responsabilité importante dans *le problème angoissant du chômage des jeunes*, c'est l'accroissement considérable, de 1962 à 1968, du nombre des personnes sans emploi de moins de vingt-cinq ans : en six ans, celui-ci aurait été multiplié par trois, sa part par rapport à l'ensemble de la population disponible passant de 29 % à 39 %. Ce taux, bien que déjà élevé, nous semble cependant légèrement inférieur à celui que nous avons calculé sur la base des informations dont nous disposons : alors que 650.000 jeunes font chaque année leur entrée sur le marché du travail, ceux qui sont en quête d'un emploi représentant une population estimée de 180.000 à 250.000, ce qui conduirait à des pourcentages de l'ordre de 40 à 54 % : un taux de 44 % nous paraît actuellement vraisemblable.

Sans doute doit-on considérer comme un fait positif l'accord national interprofessionnel sur la sécurité de l'emploi signé le 10 février 1969 qui s'applique à environ huit millions de salariés : outre les garanties qu'il offre aux agents en activité, il présente l'avantage, par les modalités d'assouplissement de l'âge de la retraite et par la réduction progressive de la durée de travail qu'il prévoit, d'ouvrir des perspectives intéressantes dans le domaine de l'emploi, si du moins des gains élevés de productivité ne viennent pas limiter, de manière sérieuse, les possibilités supplémentaires d'embauche ainsi allouées.

Cependant, il faut actuellement considérer que la situation du marché de l'emploi en France est paradoxale : alors que 420.000 personnes sont à la recherche d'un emploi, des entreprises, notamment parmi celles ayant effectué de gros investissements, tentent vainement de satisfaire leurs besoins en effectifs, même en étendant leur aire de recrutement. En outre d'autres éléments reflètent les difficultés croissantes rencontrées par différents secteurs d'activité :

- des pénuries de main-d'œuvre s'étendent, dans certaines régions, à toutes les catégories professionnelles ;
- la concurrence de plus en plus vive entre les entreprises les amène à se montrer moins exigeantes sur la qualification des travailleurs recrutés ;
- le relèvement des horaires de travail quand il n'apparaît pas possible d'accroître les effectifs ;
- l'organisation des stages d'apprentissage par un nombre relativement important d'entreprises.

Force est cependant de reconnaître que le Gouvernement est pour beaucoup responsable de la situation ainsi observée. Il convient en effet de souligner que l'inadaptation de la demande à l'offre est essentiellement due à certains facteurs sur lesquels l'action des pouvoirs publics aurait dû être déterminante, notamment l'absence de qualification, le manque de logements, l'insuffisance de la formation et de l'information professionnelle.

Selon une enquête menée auprès des allocataires de moins de vingt-trois ans de l'U. N. E. D. I. C. (1), 75 % des chômeurs interrogés n'avaient eu connaissance d'aucune information d'orientation professionnelle : et pourtant il existe en France un Office national d'orientation professionnelle et scolaire !

Cette distorsion entre l'offre et la demande serait au surplus générale ; selon le patronat français, elle serait perceptible :

- au niveau supérieur : le nombre de diplômés en 1965-1966 aurait représenté une fois et demie les besoins globaux des seuls secteurs privés de l'industrie et du commerce, des disparités énormes étant constatées (86 % pour les emplois d'ingénieurs et 32 % seulement pour ceux de « commerçants supérieurs ») ;

---

(1) Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.

- au niveau des techniciens et techniciens supérieurs les ressources seraient quatre fois inférieures aux besoins. Est-il besoin de rappeler à cet égard que l'Allemagne *compte dix fois plus de techniciens supérieurs que la France* ; il faudra se souvenir de cet écart quand on tentera de comparer la situation économique de l'un et l'autre pays.
- au niveau de base enfin, de profondes différences existent selon les spécialités : ainsi, récemment dans mille entreprises métallurgiques, on comptait 24.000 offres d'emploi non satisfaites à tous les niveaux de qualification.

Au total, si la phase de reprise industrielle accélérée au cours du trimestre précédent — et qui a été récemment remplacée par une phase de production étale — a permis une diminution du nombre des chômeurs, celui-ci reste encore élevé : nous considérons, pour notre part, qu'il constitue un problème préoccupant.

Que l'on fasse de la France un pays industriel, qui n'en est d'accord ? Il faut cependant prendre conscience que cet objectif ne pourra pas être atteint seulement en appliquant une politique de concentration industrielle. « Les structures dont on va doter le système d'enseignement et l'esprit qui l'animeront auront une influence qu'on doit souligner alors qu'il est encore temps » (1) : c'est là une exigence fondamentale que le Gouvernement ne saurait méconnaître.

Plus que les augmentations de salaires obtenues par les accords de Grenelle et d'ailleurs déjà largement entamées par une hausse des prix que les pouvoirs publics contrôlent mal, quand ils ne la soutiennent pas par les majorations inopportunes des tarifs publics, les événements du printemps dernier ont apporté aux travailleurs la satisfaction de voir entreprise enfin une indispensable réforme des structures et aussi des relations professionnelles : l'extension des droits syndicaux dans l'entreprise et l'élaboration d'une politique de l'emploi entre le patronat et les syndicats expriment les changements ainsi observés.

Dans un climat d'incertitude économique, des problèmes graves demeurent cependant encore sans solution : tel est celui de l'inadaptation de l'offre à la demande sur le marché du travail qui, s'il était résolu, contribuerait de manière importante à soutenir notre croissance économique.

---

(1) J. Vincent : Trois questions à propos de la formation professionnelle (*Le Monde* du 11 mars 1969).

## CHAPITRE II

### LES PRIX ET LES REVENUS

D'une enquête récemment établie par l'Institut français d'opinion publique, à la demande de l'hebdomadaire « Les Informations industrielles et commerciales », et portant sur les problèmes économiques, financiers et sociaux, il ressort que près de 40 % des salariés français consentiraient à sacrifier momentanément leurs revendications si le rétablissement de la santé économique du pays l'exigeait. Encore faut-il s'entendre sur le terme de santé : il ne s'agit pas seulement, comme le Gouvernement l'entend, du maintien de la valeur du franc par rapport aux monnaies étrangères, mais d'une opération beaucoup plus complète, qui consiste à stabiliser le pouvoir d'achat du franc à l'intérieur des frontières. En somme, le problème des revenus ne se poserait guère avec acuité si la stabilité des prix était effective : ainsi s'explique que 27 % des personnes interrogées considèrent comme essentielle la lutte contre la hausse.

\*

\* \*

#### I. — Les prix.

##### A. — L'ÉVOLUTION DES INDICES DE PRIX

L'évolution des indices de prix est retracée dans le tableau suivant :

Evolution des indices de prix de gros et de détail (1965-1969).

ANNEES	PRIX DE GROS		PRIX DE DETAIL	
	Indice base 100 en 1949.	Rythme annuel de hausse.	Indice base 100 en 1962.	Rythme annuel de hausse.
1965 (moyenne) .....	201,1	+ 1,5	111,1	+ 2,5
1966 (moyenne) .....	205,6	+ 2,2	114,1	+ 2,7
1967 (moyenne) .....	203,9	— 0,8	117,2	+ 2,7
1968 (moyenne) .....	206,9	+ 1,5	122,5	+ 4,5
1969 :				
Janvier .....	218	+ 6,1	127	+ 5,4
Février .....	218,8	+ 6,5	127,4	+ 6,5
Mars .....	218,9	+ 7,4	128	+ 6

Source : I. N. S. E. E.

Après avoir pris connaissance de ces statistiques, on peut noter que :

1° *L'indice général des prix de gros* a repris sa progression au cours de l'année écoulée ; cette tendance est d'autant plus sensible que cet indice avait enregistré un léger recul jusqu'au mois d'avril 1968, notamment par suite du jeu de la concurrence internationale et d'une action mieux adaptée des pouvoirs publics. Cependant le rythme annuel qui était encore au mois d'avril 1968 de — 1,1 % est passé en mars 1969 à + 7,4 %, ce qui constitue un retournement brutal qu'il convient d'expliquer. Celui-ci résulte :

a) *D'une progression quasi-générale des prix :*

— *des produits alimentaires* (qui interviennent pour 40 % dans le calcul de cet indice). Par rapport à 1967, les moyennes mensuelles montrent que la progression des prix a été de 3,2 %.

D'une année sur l'autre (mars 1968-mars 1969) les prix du cacao, du café et du sucre ont été relevés de 15,8 %, ceux des boissons de 12,3 %, des viandes de 11,4 %, l'ensemble des produits alimentaires coûtant 8,1 % plus cher pendant cette période. Seuls, les prix des corps gras ont régressé en 1968 de 13,7 % par rapport à l'année précédente ; ils ont été cependant majorés de 2,9 % de mars 1968 à mars 1969 ;

— *des combustibles et de l'énergie* (15 % de l'indice général des prix de gros) soit 3,7 % en 1968 (électricité + 7,3 % ; charbon + 3,2 % et pétrole + 2,7 %). De mars 1968 à mars 1969, l'accroissement des prix, qui est pour l'ensemble de 5,2 %, résulte essentiellement de la hausse des prix du pétrole et de l'électricité, respectivement + 7,7 % et + 5,3 % pendant cette période ;

b) *D'une faible réduction des prix des produits industriels* (45 % de l'indice général des prix de gros) soit — 0,5 % en 1968 due à la baisse de prix des produits métallurgiques (— 5,5 %), qui, toutefois, en mars 1969 par rapport à mars 1968, ont marqué une hausse de 4,0 %. Dans le même temps les prix des matériaux de construction (+ 2,1 % en 1968), des textiles (+ 0,3 % en 1968), des cuirs (+ 2,1 %) ont été fortement relevés, soit respectivement + 7,9 %, + 8,5 % et + 17,0 %.

2° *L'indice des prix à la consommation* des familles de condition modeste (259 articles) a connu en 1968 une majoration (+ 4,5 %) qui s'est encore accentuée au cours des premiers mois de 1969, le rythme annuel de hausse atteignant 6 % en mars dernier.

Sans doute, le relèvement de 1 % enregistré à la fin de janvier 1969 était-il dû à l'incidence des augmentations des taux de la T. V. A. décidées à la fin de novembre 1968, dans le cadre des mesures adoptées en vue de l'assainissement financier.

Les indications que l'on possède à la date de rédaction du présent rapport pour les mois de février et mars 1969 permettent de constater que le niveau des prix a été respectivement supérieur de 0,3 % et de 0,5 % à celui des mois précédents ; on peut toutefois considérer que, dans le climat psychologique dégradé que nous connaissons, certains commerçants auraient pu être tentés d'augmenter les prix dans des proportions plus importantes. S'ils ne l'ont pas fait dès le mois de décembre dernier — ce qui explique la hausse ralentie des prix — c'est en échange d'un cadeau fiscal : le Gouvernement a consenti en effet à leur laisser 300 à 400 millions de francs à la condition qu'ils ne modifient pas avant le début de 1969 le montant porté sur les étiquettes.

Quoi qu'il en soit, malgré la politique dite de concertation, la hausse des prix pour le premier trimestre de la présente année est d'environ 2 %. Dans ces conditions, il est à craindre que l'inflation galopante, longtemps redoutée mais toujours menaçante, ne se soit installée au cœur de notre économie, et que même les pratiques les plus judicieuses soient désormais peu efficaces pour l'en extraire. Avant de rappeler brièvement quelle est la politique des prix actuellement pratiquée par les pouvoirs publics, il convient d'examiner les différents postes sur lesquels a porté l'accroissement le plus net des prix à la consommation. Ce sont :

a) *Les aliments et les boissons* (45 % de l'ensemble) soit 3,1 % en 1968, essentiellement les produits à base de farine et les boissons (respectivement + 11,9 % et + 4,1 % en 1968) ;

b) *L'habitation* (18,5 % de l'ensemble) soit + 5,1 % en 1968, et notamment le chauffage et l'éclairage (+ 4,9 %) ;

c) *Les services personnels, les spectacles et les transports* (9,4 % de l'ensemble), en progression de 8 %, de 9,1 % et de 8 % en 1968, l'évolution du mois de mars 1968 au mois de mars 1969 étant encore dans les deux premiers secteurs d'activité plus importante, soit + 11,1 % et + 15,4 %.

Le taux de majoration des prix, certes substantiel, apparaît néanmoins à bon nombre d'observateurs inférieur à celui constaté

dans la vie courante : certains indices des prix à la consommation établis à l'échelon régional sont en effet plus élevés que ceux retenus par l'I. N. S. E. E.

On critique d'ailleurs volontiers l'inaptitude de l'indice dit des 259 articles à traduire le niveau réel des prix de détail. Ces jugements nous semblent fondés dans la mesure où ils portent sur les pondérations des différentes catégories de dépenses : le vieillissement des dites pondérations a, en effet, pour conséquence, une minoration de la hausse du coût de la vie qui serait, selon la C. F. D. T., de 1,5 % environ, et qui pourrait, selon nous, être de l'ordre de 1 %. Au demeurant, il serait souhaitable que soit élargie la proportion de la population à laquelle s'applique cet indice, qui est actuellement l'instrument de mesure du coût de la vie de près de 20 millions de personnes (ménages d'ouvriers, employés et personnels des services gagnant jusqu'à 2.000 F par mois) et pas seulement comme son nom l'indique à tort celui des familles de condition modeste.

\*

\* \*

## B. — LA POLITIQUE DES PRIX

La politique de concertation des prix entre l'administration et les agents économiques nous paraît, nous l'avons déjà indiqué précédemment, susceptible de donner des résultats satisfaisants : la réussite de la campagne lancée au début de 1968 à la suite de l'extension de la T. V. A. en fournit une bonne illustration.

Qu'il s'agisse de la discipline à observer dans le cadre des contrats de programme, de l'organisation de discussions tendant à limiter les hausses ou de l'application de la nouvelle réglementation générale des prix revêtant, aux différents stades de la distribution, un aspect contractuel, qu'il s'agisse aussi de l'action d'information menée sous la responsabilité de l'administration, notamment sous la forme d'insertions publicitaires dans la presse, d'annonces radiophoniques ou d'affichage public dans un certain nombre d'agglomérations urbaines, l'effort tenté est méritoire et devrait être soutenu.

Il est fâcheux cependant que cette politique soit ignorée de l'Etat lui-même, vendeur de prestations de services ; il est dommageable, en effet, pour l'économie française que les augmentations de

tarifs publics soient décidées de manière inopportune et tendent à alourdir d'un poids excessif les charges pesant sur nos entreprises, à limiter le profit et à rendre plus aléatoire la compétitivité de nos produits.

Il faudrait permettre au secteur public de procéder au libre choix des tarifs, étant entendu que la vérité des prix des entreprises publiques ne saurait être établie d'emblée, mais selon une évolution judicieusement calculée et dans des périodes choisies de manière à éviter une cassure de l'expansion.

Or, qu'avons-nous constaté récemment ? Des hausses de tarifs et de prix imposées par l'Etat dans le cadre du plan de redressement financier adopté à la fin de l'année 1968 :

Tarifs :

- S. N. C. F. - marchandises : + 6,2 % ;
- E. D. F. et G. D. F. à usage industriel : + 4,8 % ;
- transports routiers et fluviaux : + 5 %.

Prix :

- de l'essence et du super-carburant (respectivement 0,02 F et 0,03 F en décembre 1968 et 0,03 F au 1<sup>er</sup> janvier 1969) ;
- du fuel domestique et industriel + 2,6 % en décembre 1968 et + 5 % en janvier 1969 ;
- des produits industriels (hausses atteignant notamment 5 % pour les automobiles en janvier 1969) ;
- des services, notamment de ceux n'employant pas ou très peu de personnel, soit + 2,6 % selon les estimations gouvernementales, le blocage des prix décidé par les pouvoirs publics ne s'appliquant qu'aux prix hors taxe, c'est-à-dire avant l'application de la T. V. A.

Comment imaginer que l'alourdissement des coûts de production qui en est la conséquence puisse contribuer efficacement au redressement financier ? Situation paradoxale, car il est à craindre que ces mesures prises pour sauver la monnaie ne contribuent en définitive qu'à accélérer l'inflation et à précipiter la fuite devant le franc.

## II. — Les salaires.

### A. — L'ÉVOLUTION DES SALAIRES

Les résultats de l'enquête trimestrielle établie par le Ministère des Affaires sociales sur les taux des salaires horaires sont regroupés dans le tableau ci-après :

Indice des taux des salaires horaires (1966-1969).

	1966	1967	1968	1969
a) <i>Indice d'ensemble.</i> (Base 100 au 1 <sup>er</sup> janvier 1956.)				
Janvier .....	211,6	223,8	237,5	274,2
Avril .....	215,1	227,3	240,5	
Juillet .....	218,2	231,1	265,3	
Octobre .....	221	233,6	270,4	
b) <i>Hausses trimestrielles.</i> (En pourcentage.)				
Premier trimestre .....	1,7	1,6	1,3	
Deuxième trimestre .....	1,4	1,7	10,3	
Troisième trimestre .....	1,3	1,1	1,9	
Quatrième trimestre .....	1,3	1,7	1,4	
Majoration moyenne annuelle .....	6	5,8	11,8	

Source : Ministère des Affaires sociales.

Ces données statistiques appellent les observations suivantes :  
— selon le Ministère des Affaires sociales, le rythme annuel de progression des salaires aurait été en 1968 exceptionnellement élevé 11,8 % contre 6 % et 5,8 % les deux années précédentes) ;

- selon le Ministère des Affaires sociales, l'évolution au cours de l'année écoulée aurait été marquée par l'accroissement sensible de 10,3 % au cours du deuxième trimestre dû à l'incorporation en particulier du relèvement considérable du S. M. I. G. (35 % à Paris, 38 % en province) qui aurait bénéficié directement à 12,5 % des salariés (3,6 % dans la région parisienne mais de 20 à 28 % dans le Centre Sud-Ouest) et indirectement (raccords hiérarchiques des rémunérations) à 44 % d'entre eux (35 % dans la région parisienne). Cet accroissement a été suivi d'une progression encore forte de 1,9 % pendant le troisième trimestre ;
- selon le Ministère des Affaires sociales, l'augmentation du pouvoir d'achat aurait été, de ce fait, substantielle au cours de l'année écoulée ; en effet — compte tenu de la hausse des prix qui, rappelons-le, a été en 1968 de 4,5 % et est, en fait, de 5,5 %, si l'on observe que l'indice des 259 articles minore de 1 % à peu près la hausse effective du coût de la vie — elle est, selon le département ministériel précité, de 7, 3 % environ. Ceci signifie toutefois que pendant l'année écoulée, l'érosion monétaire a enlevé en moyenne aux salariés plus de la moitié de la majoration de leurs salaires.

Les experts de l'I. N. S. E. E. observent que, malgré cette amputation, la proportion des ménages constatant une amélioration de leur situation financière au cours du deuxième semestre de 1968 a été en nette progression par rapport au début de ladite année : 26 % de ceux-ci auraient déclaré en octobre-novembre 1968 mettre de l'argent de côté (contre 20 % en janvier 1968).

Cependant, il ressort d'une enquête effectuée également par l'I. N. S. E. E. à la fin de 1968, que 20 % des personnes interrogées constataient une détérioration de leur situation financière depuis mai-juin 1968 : l'évolution favorable des disponibilités des ménages aurait été constatée par les experts officiels plus chez certains salariés que parmi les *agriculteurs, les commerçants et les industriels, dont un grand nombre ont, au demeurant, déclaré à l'époque que leur situation se dégradait.*

\*

\* \*

## B. — LA RÉPARTITION DU REVENU NATIONAL

Si l'on se réfère aux chiffres fournis par les services officiels, l'évolution différente constatée dans la répartition des revenus souligne que des changements profonds se seraient produits à la suite des accords de Grenelle :

### 1° *Une poussée de bas en haut.*

Ainsi quatre millions de petits salariés auraient rejoint le niveau des salariés moyens, le Ministère des Affaires sociales indique que le groupe des personnes gagnant plus de 12.000 francs par an serait passé de 37 % au 1<sup>er</sup> janvier 1968 à 46 % à la fin de la même année.

### 2° *L'extension du domaine des « smigards ».*

Parallèlement, l'important relèvement du salaire minimum en juin 1968 aurait fait entrer dans le camp des « smigards » environ un million cent mille salariés de l'industrie et du commerce : l'I. N. S. E. E. estime à cet égard que la proportion de ceux-ci serait actuellement de 12,5 % environ contre 1,4 % seulement avant les accords de Grenelle.

Au surplus, il faudrait également compter dans cette catégorie 400.000 employés des entreprises ayant un effectif de moins de 10 salariés. Ce serait donc à 1.650.000 que l'on devrait évaluer présentement le nombre des « smigards », compte non tenu de plusieurs centaines de mille salariés agricoles, payés au tarif minimal.

### 3° *L'atténuation de certains retards.*

a) *Entre les salaires de province et ceux de Paris*, par suite de la suppression des abattements de zone sur le S. M. I. G. : l'écart qui, dans la zone d'abattement maximum, était de 22,5 % au printemps 1968, aurait été ramené à 19,7 % et a passé dans le même temps de 18,4 % à 16,6 % dans les villes de moyenne importance.

b) *Entre les salaires féminins et ceux des hommes* : la différence qui, en 1966, représentait 10,2 % pour les salaires ouvriers horaires, et qui était de 9,5 % encore en avril 1968, aurait été en octobre dernier de 7,4 % en moyenne ;

c) *De salaires d'une profession à l'autre* : l'écart antérieurement constaté aurait été réduit du fait que les secteurs d'activité qui pratiquaient les plus bas salaires les ont fortement relevés après les accords de mai-juin : aussi selon le Ministère des Affaires sociales, en un an, de janvier 1968 à janvier 1969, le salaire moyen a augmenté :

- de 19,1 % dans l'habillement ;
- de 18,9 % dans les services d'hygiène ;
- de 18,4 % dans le secteur du papier carton,
- et de 13,5 % dans la sidérurgie, de 13,6 % dans le bâtiment et les travaux publics.

4° *La diminution du pouvoir d'achat des exploitants agricoles.*

D'après l'I.N.S.E.E., le revenu moyen de l'exploitant agricole français a diminué de 0,4 % en francs de valeur constante entre 1967 et 1968 : il faut noter que, *depuis 1964, c'est la première fois que l'I.N.S.E.E. fait état d'une baisse de pouvoir d'achat des exploitants agricoles.* Or, le V° Plan prévoyait une progression de celui-ci de 4,80 % par an pour permettre aux agriculteurs de rattraper leur retard sur les autres catégories sociales ; c'est dire qu'au cours de l'année écoulée ce retard s'est encore aggravé, plus profondément aux dépens des agriculteurs les moins favorisés, tant il est vrai que la baisse de pouvoir d'achat constatée par l'I.N.S.E.E. n'a qu'une valeur indicative et ne saurait rendre compte de différences importantes existant entre les régions et les types d'exploitation.

5° *La situation défavorisée des agents de la fonction publique.*

Il ressort des statistiques établies par l'I. N. S. E. E. que l'indice du pouvoir d'achat (traitement, indemnité de résidence et supplément familial de traitement) des agents de la fonction publique sur la base 100 en 1962 se situait à la fin de 1968 à 123, alors que dans le même temps et sur la même base celui des ouvriers rémunérés au salaire horaire était à 127 et celui des personnes payées sur la base du S. M. I. G. à Paris s'élevait à 125.

C'est dire que les fonctionnaires ont, au cours de l'an dernier, constitué la catégorie professionnelle qui a bénéficié de la progression la moins forte du pouvoir d'achat, sans que l'on aperçoive exactement les motifs d'une telle discrimination.

6° *La dégradation relative de la situation des pères de famille.*

Tandis que, selon les statistiques établies par l'I. N. S. E. E., le pouvoir d'achat de l'ouvrier moyen célibataire augmentait en 1968 de 4,8 %, le pouvoir d'achat des prestations familiales *baissait de 1 % pour la famille de deux enfants* et augmentait de 2,9 % pour celle de cinq enfants.

Au total, le pouvoir d'achat du revenu familial (salaire et prestations) aurait augmenté de 3,6 % seulement pour les familles de deux enfants et de 3,7 % pour celles de trois enfants, soit un quart de moins que celui du célibataire : il y a là une évolution qui traduit la dégradation relative de la situation du père de famille, dégradation d'autant plus inquiétante qu'elle se poursuit depuis de nombreuses années : en effet, si l'on se réfère aux données fournies par le Ministère des Affaires sociales, on constate que depuis 1949 le niveau de vie a progressé :

A Paris :

- de 111 % si l'ouvrier est célibataire ;
- de 73 % s'il est père de deux enfants ;
- de 53 % s'il a cinq enfants.

En province (zone d'abattement maximum) :

- de 118 % si l'ouvrier est célibataire ;
- de 79 % s'il a deux enfants ;
- de 62 % s'il a cinq enfants.

L'effort en faveur des familles tant proclamé par les pouvoirs publics apparaît ainsi assez modeste, quand il est vu sous l'éclairage brutal des statistiques officielles, les seules que nous n'avons cessé d'utiliser tout au long de ce rapport. Aussi, ne faut-il pas s'étonner que certains syndicats aient désiré, au cours du récent « rendez-vous » de mars, lier les discussions sur les prestations familiales aux négociations générales sur les revenus.

\*

\* \*

L'échec de la dernière « conférence Tilsitt » traduit une différence fondamentale entre les points de vue du Gouvernement, d'une part, et des syndicats et du patronat, d'autre part, qu'il nous paraît nécessaire d'expliquer. Sans doute, semble-t-il, de prime abord, étrange de ranger dans le même camp les syndicats et le patronat, et d'opposer ceux-ci aux pouvoirs publics. Certes d'un côté on tient la hausse des prix comme inévitable, mais on réagit diversement : les syndicats ne pouvant se résoudre à voir amoindrir l'amélioration du pouvoir d'achat acquise après les accords de Grenelle demandent de nouvelles augmentations de salaires tandis que le patronat, désireux d'assurer la compétitivité des produits français, estime qu'il serait dangereux d'accroître la charge supplémentaire résultant de la hausse des prix par un nouvel alourdissement des coûts salariaux. De l'autre côté, le Gouvernement considère qu'il contrôle efficacement les prix : les demandes des syndicats lui semblent ainsi injustifiées et l'attitude du patronat, qui voudrait ne pas consentir à nouveau d'importantes majorations de salaires, est, selon les pouvoirs publics, réaliste.

A l'examen, la position ainsi adoptée par le Gouvernement ne saurait longtemps faire illusion, car la stabilité des prix n'existe pas en France actuellement, si jamais elle a existé. L'Etat le sait bien, puisqu'il ne se prive guère des occasions de faire progresser ces derniers, chaque fois qu'il veut obtenir des ressources supplémentaires.

Comment pourrait-on s'étonner des revendications des salariés et des craintes du patronat, quand on observe que — parmi les principales hypothèses économiques pour 1969 — le Gouvernement a prévu dans l'annexe au rapport économique et financier accompagnant le projet de loi de finances pour 1969 — une croissance des prix à la consommation s'établissant à environ 4 % ? A peine ce taux était-il publié qu'il était rectifié en hausse : en effet, les mesures prises à la fin du mois de novembre dernier en vue d'assurer la défense du franc étant susceptibles de provoquer un accroissement supplémentaire des prix de 2 % environ, c'est de 6 % que ceux-ci s'élèveraient en 1969, selon les prévisions du Gouvernement. Encore faut-il souligner que celles-ci ont indiqué au cours des récentes années des pourcentages de hausse de prix toujours nettement inférieurs à ceux enregistrés en définitive. Même compte non tenu de l'écart existant entre les données retenues pour 1968, qui ont dû être profondément révisées (3 % contre

4,5 %), force est d'admettre que la hausse des prix constatée par le Gouvernement est généralement supérieure d'un tiers aux prévisions officielles :

- en 1965 : 1,9 % contre 2,5 % ;
- en 1966 : 1,8 % contre 2,7 % ;
- en 1967 : 2,3 % contre 2,7 %.

Dès lors, dans le climat social tendu que nous connaissons actuellement, on est en droit de se demander si la fuite devant le franc ne résulte pas, en définitive, de l'inaptitude du Gouvernement à juguler l'inflation, à mener une politique économique et financière réaliste, soucieuse de tenir compte de nos moyens plutôt que de répondre à des ambitions démesurées.

Quand on considère le retard injustifié de la progression du pouvoir d'achat dans le secteur public par rapport à la croissance observée dans le secteur privé, quand on note la majoration de 6 % des prix admise pour l'année en cours, quand enfin on examine les conditions dans lesquelles a eu lieu le « rendez-vous de Tilsitt », on peut être sceptique sur la majestueuse politique de participation qui — jusqu'ici uniquement verbale — sera rejetée aux oubliettes, là où se trouve déjà la célèbre politique des revenus. Le moment n'est plus où les formules incantatoires pouvaient constituer un moyen, si ce n'est le moyen de gouverner ; leur efficacité est vaine dans le domaine économique, où l'évidence des faits paraît seulement devoir être retenue.

## CHAPITRE III

### LE COMMERCE EXTERIEUR

Il convient maintenant de connaître les principaux mouvements qui ont affecté notre commerce extérieur en 1968. Cette étude, effectuée à partir des statistiques communiquées par le Ministère de l'Economie et des Finances, apporte les premières observations d'ensemble sur nos échanges extérieurs durant l'année écoulée ; précédant de plusieurs semaines la publication des commentaires de la Direction générale des Douanes, elle doit permettre, notamment aux membres du Parlement, de connaître quelle était à la fin de 1968 la position de notre pays sur le marché mondial.

La balance de nos échanges extérieurs, qui avait été déficitaire en 1967, l'a été de nouveau en 1968, année au cours de laquelle on a observé une évolution moins favorable du solde commercial, ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants :

Balance des échanges extérieurs (1964-1968).

	1964	1965	1966	1967	1968
	(En milliards de francs.)				
Pays hors zone franc.....	— 5,05	— 1,72	— 4,46	— 5,34	— 7,02
Zone franc.....	— 0,26	+ 0,29	— 0,25	+ 0,29	+ 0,67
Commerce global ....	— 5,31	— 1,43	— 4,71	— 5,05	— 6,35
Pourcentage de couverture .....	89,3 %	97,2 %	91,94 %	91,75 %	90,82 %

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

La balance commerciale douanière traduit, en effet, un accroissement du déficit, qui passe de 5,05 milliards de francs en 1967 à 6,35 milliards de francs en 1968, soit une surcharge de 1,3 milliard de francs pour l'année écoulée. Selon les chiffres établis par la Direction générale des Douanes, la situation, en termes réels, a été également déficitaire en 1968, le taux de couverture de nos achats

par nos ventes ayant été de 90,8 %, soit inférieur de 2 % environ à celui de 93 % qui est considéré comme correspondant à une balance commerciale équilibrée.

Ces résultats globaux ne donnent cependant pas un aspect suffisamment précis de l'évolution de nos échanges extérieurs au cours de 1968 qui est passée par trois phases distinctes :

a) *L'accès à l'équilibre de la balance commerciale*  
(janvier-avril 1968).

Profitant de l'amélioration de la conjoncture extérieure, notre pays a, pendant les quatre premiers mois de 1968, bénéficié d'une balance commerciale en position d'équilibre. Avec les pays hors zone franc, nos exportations progressaient alors de 17 % et nos importations de 8,5 %, ce qui permettait d'atteindre un taux de couverture satisfaisant de 93,9 % pour la période considérée.

b) *La détérioration consécutive aux événements du printemps*  
(mai-août 1968).

Les perturbations consécutives à la crise de mai et juin 1968 provoquèrent un effondrement de nos échanges ; cependant, dès les mois de juillet et d'août, la tendance était renversée et on constatait un mouvement soutenu de rattrapage tant à l'exportation qu'à l'importation. Le taux de couverture avec les pays hors zone franc était pour les quatre mois dont il s'agit de 88,2 %.

c) *Le maintien d'un déséquilibre global* (septembre-décembre 1968).

Alors que les exportations restaient à un niveau relativement élevé, les importations enregistraient une forte croissance par suite de la reprise de la production industrielle et de la vigueur de la demande intérieure qui ne pouvait être satisfaite par la seule production nationale, notamment en raison du faible niveau des stocks et de l'allongement des délais de livraison.

Avec les pays hors zone franc, les importations augmentant de 25,6 % et les exportations de 15,9 %, le taux de couverture restait bas, à 84,4 % pour les quatre mois considérés.

## I. — Le bilan de 1968.

Les résultats globaux des échanges extérieurs français en 1968 appellent les observations suivantes :

a) *Les échanges ont fortement progressé d'une année sur l'autre :*

Les achats ont en effet augmenté de 13 % par rapport à 1967, c'est-à-dire trois fois plus vite que l'année précédente (notamment avec les pays hors zone franc + 14,7 %) tandis que les ventes, avec un taux de croissance de 13 % par comparaison avec l'année précédente, atteignaient un des montants les plus élevés enregistrés depuis cinq ans.

b) *L'inquiétant déclin du taux de couverture avec les pays hors zone franc :*

Le taux de couverture des échanges avec les pays hors zone franc qui s'élevait à 95,5 % en juillet 1968 s'est abaissé à 82,2 % en décembre dernier : on note, à cet égard, que de septembre à décembre 1968 les importations en provenance de ces pays ont été accrues de 25 % et les exportations à destination desdits pays de 14 % seulement.

Au total, le pourcentage de couverture avec les pays hors zone franc a été, pour 1968, de 88,6 % contre 90,1 % l'année précédente, cette détérioration étant due à une croissance plus importante de nos achats (+ 14,7 %) que de nos ventes (+ 12,8 %).

### A. — LES ÉCHANGES AVEC LA ZONE FRANC

La balance de nos échanges extérieurs avec la zone franc, qui avait enregistré en 1967 un excédent de + 0,29 milliard de francs, traduit, en 1968, une situation améliorée : + 0,67 milliard. Cependant, la part des échanges avec les pays de cette zone n'a cessé de décroître ; alors qu'elle était de 32 % en 1961, elle a passé à 20 % en 1964, est tombée à 13 % en 1967 puis a, de nouveau, régressé en 1968 à 12 %.

#### 1° *Les importations.*

Les importations en provenance des pays de la zone franc ont été de 7,5 milliards de francs en 1968, soit à peu près égales à celles de 1967.

a) La répartition par groupe de produits.

Le tableau suivant indique l'évolution de nos importations en provenance des pays de la zone franc, par groupes de produits, depuis 1964 :

**Importations par groupes de produits (zone franc) 1964-1968.**

	R E S U L T A T S									
	1964		1965		1966		1967		1968	
	Milliards de francs.	Pourcentage.								
Agriculture .....	3,8	47	3,4	45	4,4	56,4	3,8	50,7	3,5	46,7
Energie .....	1,8	23	1,8	24	1,8	23,1	2,1	28	2,3	30,7
Matières premières et produits lubrifiants .....	2	25	1,9	26	1,4	17,9	1,4	18,7	1,5	20
Demi-produits et produits finis .....	0,4	5	0,4	5	0,2	2,6	0,2	2,6	0,2	2,6
Totaux .....	8	100	7,5	100	7,8	100	7,5	100	7,5	100

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

Comme l'année précédente, la diminution des importations en 1968 a intéressé essentiellement le secteur de l'alimentation qui ne représentait plus que 46,7 % de nos achats à cette zone contre 50,7 % en 1967. En revanche, la demande de produits énergétiques en provenance de cette zone a, en 1968, continué d'augmenter, soit 30,7 % de nos importations de la zone franc contre 28 % en 1967, les importations de pétrole brut constituant l'essentiel de ces achats.

Les entrées de produits bruts (minerais métallurgiques, graisses, graines et fruits oléagineux) ont représenté en 1968 un cinquième des importations totales en provenance de la zone franc. ; les produits manufacturés, par ailleurs, n'ont constitué qu'une part très faible de nos achats à ladite zone (2,6 % en 1968 comme en 1967).

b) La répartition par pays.

L'Algérie, essentiellement à cause de ses ventes de pétrole brut, est restée d'assez loin notre premier fournisseur (37,0 % contre 34,9 % en 1967). Puis viennent le Maroc (12,4 % : produits bruts et agrumes contre 14,0 % en 1967) et la Côte-d'Ivoire (11,5 % contre 9,8 % en 1967).

2° Les exportations.

Avec un montant de 8,2 milliards de francs, nos exportations vers les pays de la zone franc ont, en 1968, progressé de 5,2 % sur celles de l'année précédente (7,8 milliards de francs).

a) La répartition par groupes de produits.

L'analyse par produits de nos ventes à la zone franc au cours des quatre années antérieures à 1968 fait apparaître une détérioration de nos exportations de produits alimentaires, une stagnation de celles de produits bruts et de produits énergétiques mais, en revanche, une reprise de nos livraisons de produits manufacturés. En 1968, on note une régression dans nos ventes à destination de la zone franc des produits d'alimentation (1,1 milliard de francs contre 1,2 milliard en 1967) et une augmentation des produits manufacturés (6,7 milliards de francs contre 6,2 milliards en 1967).

Exportations par groupes de produits (zone franc) 1964-1968.

	RESULTATS									
	1964		1965		1966		1967		1968	
	Milliards de francs.	Pourcentage.								
Agriculture .....	1,3	17	1,3	16	1,3	17,3	1,2	15,4	1,1	13,4
Energie .....	0,1	2	0,1	1	0,1	1,3	0,1	1,3	0,1	1,2
Matières premières et produits bruts .....	0,3	3	0,2	3	0,3	4	0,3	3,8	0,3	3,7
Demi-produits et produits finis .....	6,1	78	6,2	80	5,8	77,4	6,2	79,5	6,7	81,7
Totaux .....	7,8	100	7,8	100	7,5	100	7,8	100	8,2	100

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

En 1968, nos ventes de produits alimentaires n'ont plus représenté que 13,4 % de nos exportations vers la zone franc (contre 20 % en 1961) lesquelles, par contre, ont été constituées pour 81,7 % par des produits manufacturés (contre 72 % en 1961).

b) La répartition par pays.

L'Algérie, avec 28,4 % de nos ventes à destination des pays de la zone franc, est demeurée notre premier client. Le Maroc a été, en 1968, destinataire de 10,1 % du montant total de nos exportations vers cette zone contre 12,0 % en 1967), la Côte-d'Ivoire de 9,0 % (contre 9,4 % en 1967).

Au total, le taux de couverture de nos importations en provenance des pays de la zone franc par nos exportations à destination de ces pays a été de 108,9 % en 1968 contre 103,8 % en 1967.

\*  
\* \*

B. — LES ÉCHANGES AVEC LES PAYS HORS ZONE FRANC

Par rapport à l'année précédente, la progression des importations a été, en 1968, sensiblement égale à celle des exportations (respectivement + 12,8 % et + 13 %), le taux de couverture faisant apparaître en 1968 un déficit (88,6 %).

1° *Les importations.*

Nous avons acheté, en 1968, aux pays hors de la zone franc pour 61,6 milliards de francs de produits contre 53,7 l'année précédente, soit une augmentation de 12,8 %.

a) La répartition par groupes de produits.

La part des postes de la balance, sauf pour les demi-produits et produits finis, a été en régression, en 1968, par rapport à 1967 ainsi que permet de le constater le tableau suivant :

**Importations par groupes de produits (pays hors zone franc) 1964-1968.**

	RÉSULTATS									
	1964		1965		1966		1967		1968	
	Milliards de francs.	Pourcentage.								
Agriculture .....	5	12	5,4	12	6,8	13,4	7	13	7,5	12,2
Energie .....	5,7	14	6	14	6,1	12	6,8	12,7	7,2	11,7
Matières premières et produits bruts.....	6,7	16	6,5	15	9,3	18,3	8,1	15,1	8,8	14,3
Demi-produits et produits finis .....	24,2	58	25,6	59	28,6	56,3	31,8	59,2	38,1	61,8
Totaux .....	41,6	100	43,5	100	50,8	100	53,7	100	61,6	100

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

En 1968, en effet, nos importations de produits alimentaires ont diminué, passant de 13 % en 1967 à 12,2 % en 1968 ainsi que la part dans nos importations des produits énergétiques (de 12,7 % à 11,7 %) et celle de nos achats de produits bruts (de 15,1 % à 14,3 %).

En revanche, le montant de nos importations de demi-produits et de produits finis qui entraînent, en 1964, pour 58 % dans le total de nos achats aux pays hors zone franc s'est élevé, en 1968, à 61,8 % de ce total (soit 38,1 milliards de francs contre 31,8 milliards l'année précédente).

b) La répartition par pays.

Sur le plan géographique, l'évolution de nos importations est retracée dans le tableau suivant :

**Importations par pays (pays hors zone franc) 1964-1968.**

	R E S U L T A T S									
	1964		1965		1966		1967		1968	
	Milliards de francs.	Pourcentage.								
Importations totales.....	41,6	100	43,5	100	50,7	100	53,7	100	61,6	100
Dont :										
Communauté économique européenne .....	18,5	45	19,8	46	24	47	26,6	49,5	32,7	53,1
Dont :										
Allemagne (République fédérale).....	9,1	22	9,4	22	11,3	22	12,4	23,1	14,7	23,9
Italie .....	3,1	8	3,6	8	4,7	9	5,3	9,9	6,6	10,7
Pays-Bas .....	2,4	6	2,6	6	2,9	6	3,2	5,9	4,2	6,8
Union économique belgo-luxembourgeoise .....	3,9	9	4,2	10	5,1	10	5,7	10,6	7,2	11,7
Association européenne de libre échange .....	5,8	14	5,7	13	6,9	13	7,1	13,2	7,8	12,7
Dont :										
Grande-Bretagne ....	2,6	6	2,5	6	2,9	6	2,9	5,4	3,3	5,4
Suisse .....	1,1	3	1,2	3	1,4	3	1,6	3	1,7	2,8
Etats-Unis .....	5,6	13	5,4	12	5,9	12	6	11,2	6,5	10,5
Autres pays.....	11,7	28	12,6	29	13,9	28	14	26,1	14,6	23,7

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

On doit noter que l'an dernier, 76,3 % de nos achats provenaient de la Communauté économique européenne, de l'Association européenne de libre échange et des Etats-Unis (contre 74 % en 1967) et que nos importations en provenance des pays partenaires de la Communauté se sont accrues de manière continue, passant de 45 % en 1964 des importations totales des pays hors zone franc à 53,1 % en 1968.

A l'intérieur de la Communauté économique européenne, nos achats ont augmenté en valeur absolue, de 1967 à 1968, de 24,5 % avec l'Italie, de 26,3 % avec l'Union économique belgo-luxembourgeoise et de 18,5 % avec la République fédérale.

Nos importations en provenance de la zone de libre échange ont également progressé en valeur absolue, mais on constate que la fraction qu'ils ont représentée dans nos importations, en 1968, a légèrement diminué par comparaison avec l'année 1967.

## 2° Les exportations.

En 1968, le montant de nos exportations à destination des pays hors de la zone franc s'est élevé à 54,6 milliards de francs contre 48,4 en 1967, soit une progression de 12,8 %.

### a) La répartition par groupes de produits.

La progression de nos exportations à destination des pays hors zone franc a résulté, en 1968, de l'augmentation de nos ventes dans les secteurs de l'alimentation ainsi que permet de le constater le tableau ci-après :

Exportations par groupes de produits (pays hors zone franc) 1964-1968.

	RESULTATS									
	1964		1965		1966		1967		1968	
	Milliards de francs.	Pourcentage.								
Agriculture .....	5,8	16	6,6	16	7,3	16	7,9	16,3	9,8	18
Energie .....	1,4	4	1,5	4	1,7	4	1,8	3,7	1,7	3,1
Matières premières et produits bruts.....	3,3	9	3,4	8	3,6	8	4,9	10,1	5,3	9,7
Produits manufacturés....	26,0	71	30,2	72	33,6	72	33,8	69,9	37,8	69,2
dont :										
Demi-produits .....	10,9	29,2	12,6	30	13,2	28	11,3	23,4	12,5	22,9
Produits finis destinés à :										
— l'agriculture .....	0,3	0,8	0,4	1	0,4	1	0,4	0,8	0,4	0,7
— l'industrie .....	6,9	19	7,9	19	9,2	20	11,2	23,1	12,4	22,7
— la consommation....	7,9	22	9,3	22	10,8	23	10,9	22,6	12,5	22,9
Totaux .....	36,5	100	41,7	100	46,2	100	48,4	100	54,6	100

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

Les caractéristiques suivantes peuvent, à cet égard, être dégagées pour 1968 :

- les résultats pour le secteur de l'alimentation sont, en valeur absolue, supérieurs de 24,0 % à ceux de l'année 1967 ; en valeur relative, la part de ce secteur est également en progression (18,0 % contre 16,3 %).
- en revanche, les ventes d'huiles de pétrole ont diminué en valeur absolue et en pourcentage ; les produits bruts sont également en régression et on observe une légère réduction en pourcentage des ventes de demi-produits.

Parmi les produits finis, on constate une progression sensible de ceux destinés à la consommation.

b) La répartition par pays.

Sur le plan géographique, la répartition de nos exportations s'est effectuée, ainsi qu'il est indiqué dans le tableau suivant :

**Exportations par pays (pays hors zone franc) 1964-1968.**

	RESULTATS									
	1964		1965		1966		1967		1968	
	Milliards de francs.	Pourcentage.								
Exportations totales.....	36,5	100	41,7	100	46,2	100	48,4	100	54,6	100
dont :										
Communauté économique européenne .....	17,2	47	20,3	49	22,7	49	23,2	47,9	27	49,5
dont :										
Allemagne (République fédérale).....	7,7	21	9,6	23	10,4	23	9,7	20	11,6	21,3
Italie .....	3,4	9	3,6	9	4,4	9	5,2	10,7	5,8	10,6
Pays-Bas .....	1,8	5	2,3	5	2,5	5	2,7	5,6	3,2	5,9
Union économique belgo-luxembourgeoise .....	4,3	12	4,8	12	5,4	12	5,6	11,6	6,4	11,7
Association européenne de libre échange.....	7,4	20	7,7	18	8,3	18	8,9	18,4	9,2	16,8
dont :										
Grande-Bretagne ...	2,2	6	2,2	5	2,5	5	2,9	6	3	5,5
Suisse .....	2,7	8	2,8	7	2,8	6	2,9	6	3	5,5
Etats-Unis .....	2,3	6	2,9	7	3,3	7	3,3	6,8	3,8	7
Autres pays.....	9,6	27	10,8	26	11,9	26	13	26,9	14,6	26,7

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

Nos partenaires du Marché commun ont reçu, en 1968, 54,6 % de nos envois aux pays hors de la zone franc contre 48,4 % en 1967. La République fédérale allemande est restée notre premier client (en 1968, 21,3 % de nos ventes totales aux pays hors de la zone franc et près de 43 % de celles réalisées à destination des pays du Marché commun contre 42 % l'année précédente). La part des Pays-Bas s'est légèrement accrue (5,9 % de nos ventes en 1968 contre 5,6 % en 1967) ; celle de l'Italie est demeurée au même niveau (10,6 % contre 10,7 %) comme celle de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (11,7 % de nos exportations vers les pays hors de la zone franc contre 11,6 %).

Nos exportations vers la zone de libre-échange sont passées de 18,4 % en 1967 à 16,8 % l'année dernière. La part des Etats-Unis n'a guère varié (7 % en 1968 et 6,8 % en 1967).

### 3° Les balances particulières.

#### a) La répartition par groupes de produits.

Par groupes de produits, les différents postes des balances pour les années 1967 et 1968 pour les pays hors de la zone franc figurent dans le tableau ci-après :

**Balance des échanges avec les pays hors zone franc  
(par groupes de produits) 1967-1968.**

	EXPORTATIONS		IMPORTATIONS		BALANCE	
	1967	1968	1967	1968	1967	1968
	(En millions de francs.)					
Agriculture .....	7.924	9.776	7.063	7.512	+ 861	+ 2.264
Energie .....	1.821	1.712	6.788	7.221	- 4.967	- 5.509
Matières premières et produits bruts.	4.861	5.334	8.080	8.804	- 3.219	- 3.470
Produits manufacturés.....	33.793	37.789	31.811	38.095	+ 1.982	- 306
dont :						
Demi-produits .....	11.296	12.466	10.218	11.461	+ 1.078	+ 1.005
Produits finis destinés à :						
— l'équipement agricole.....	353	379	759	1.002	- 406	- 623
— l'équipement industriel.....	11.224	12.380	12.484	14.729	- 1.260	- 2.349
— la consommation.....	10.920	12.564	8.350	10.903	+ 2.570	+ 1.661
Total .....	48.399	54.611	53.742	61.632	- 5.343	- 7.021

Par rapport à 1967, l'analyse par groupes de produits de l'évolution de la balance commerciale de nos échanges avec les pays hors zone franc fait apparaître — pour l'année 1968 et pour chacun des quatre principaux groupes — certaines modifications importantes ; cependant, on observe que, — comme c'est le cas traditionnellement —, nos échanges dans le secteur de l'alimentation sont excédentaires ; dans les autres secteurs, à savoir l'énergie et les produits bruts et — fait exceptionnel qu'il faut souligner — les produits manufacturés, ils sont déficitaires.

Dans le secteur de l'agriculture, les exportations (+ 23,4 %) se sont beaucoup plus développées que les importations (+ 6,3 %). La balance fait ressortir un excédent de 2.264 millions de francs en 1968 contre 861 millions l'année précédente. Toutefois, notre commerce de produits manufacturés a été caractérisé par une plus franche progression de nos importations (+ 8,9 %) que de nos exportations (+ 6,1 %), cette situation étant imputable à une augmentation très sensible de nos achats de demi-produits. Aussi la balance, dans ce secteur, traduit-elle un déficit de 306 millions de francs en 1968 contre un excédent de 1.982 millions de francs l'année précédente.

Pour les autres secteurs déficitaires, on note une aggravation du déséquilibre de nos échanges :

- de produits énergétiques (de — 4.967 millions de francs en 1967 à — 5.509 millions en 1968) ;
- de produits bruts (de — 3.219 millions de francs en 1967 à — 3.470 millions de francs en 1968).

### b) La répartition par pays.

Par pays, on constate, parmi les principaux clients hors de la zone franc, les variations suivantes :

#### Balance des échanges avec les pays hors zone franc (par pays) 1967-1968.

	EXPORTATIONS		IMPORTATIONS		BALANCE	
	1967	1968	1967	1968	1967	1968
	(En millions de francs.)					
Communauté économique européenne.	23.223	26.965	26.657	32.697	— 3.434	— 5.732
Allemagne (République fédérale).	9.731	11.641	12.436	14.750	— 2.705	— 3.109
Italie .....	5.182	5.776	5.306	6.557	— 124	— 781
Pays-Bas .....	2.719	3.183	3.191	4.219	— 472	— 1.036
Union économique belgo-luxembourgeoise .....	5.591	6.365	5.724	7.171	— 133	— 806
Association européenne de libre-échange .....	8.862	9.176	7.062	7.788	+ 1.800	+ 1.388
dont :						
Grande-Bretagne .....	2.876	2.986	2.929	3.252	— 53	— 266
Suisse .....	2.900	3.008	1.567	1.728	+ 1.333	+ 1.280
Etats-Unis .....	3.278	3.785	6.024	6.511	— 2.746	— 2.726
Autres pays.....	13.036	14.685	13.999	14.636	— 963	+ 49
Totaux .....	48.399	54.611	53.742	61.632	— 5.343	— 7.021

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

La balance commerciale de nos échanges avec la Communauté économique européenne a révélé, en 1968, un déficit de 5.732 millions de francs, le taux de couverture des importations (32.697 millions de francs) par les exportations (26.965 millions de francs) étant alors de 82,5 % contre 87 % l'année précédente.

Cette évolution défavorable de nos échanges est due à une assez nette détérioration de notre commerce avec la République fédérale allemande (nos importations ont été supérieures à nos exportations, en 1968, de 3.109 millions de francs contre 2.705 millions l'année précédente); avec l'Italie, la situation de notre balance commerciale s'est également aggravée (— 781 millions de francs contre — 124 millions de francs en 1967). De même, en 1968, notre commerce avec les Pays-Bas a été fortement déficitaire (— 1.036 millions de francs contre — 472 millions de francs);

avec l'Union économique belgo-luxembourgeoise, l'état de nos échanges s'est aussi sensiblement dégradé au cours de l'an dernier (— 806 millions de francs contre — 133 millions de francs en 1967).

Toutefois, la balance commerciale de nos échanges avec l'Association européenne de libre échange est restée, en 1968, excédentaire. Le taux de couverture des importations (7.788 millions de francs) par les exportations (9.176 millions de francs) a été de 117,8 % contre 125 % en 1967 : cette légère régression est due notamment à un accroissement de nos achats à la Suisse.

On observe, par ailleurs, une stabilité du solde déficitaire de notre balance commerciale avec les Etats-Unis, celle-ci passant de — 2.746 millions de francs en 1967 à — 2.726 millions de francs en 1968.

\*  
\* \* \*

## II. — Les premiers résultats de 1969.

Pour les premiers mois de 1969, les résultats sont les suivants :

### Résultats du commerce extérieur.

(Premier trimestre 1969.)

M O I S	P A Y S H O R S    Z O N E    F R A N C			Z O N E    F R A N C			T O T A L		
	Exportations.	Importations.	Couverture.	Exportations.	Importations.	Couverture.	Exportations.	Importations.	Couverture.
	(En milliards de francs.)	(En milliards de francs.)	%	(En milliards de francs.)	(En milliards de francs.)	%	(En milliards de francs.)	(En milliards de francs.)	%
Janvier .....	4,92	6,02	82	0,75	0,73	103	5,67	6,75	84
Février .....	5,14	5,89	87	0,70	0,67	106	5,85	6,56	89
Mars .....	5,47	6,64	82	0,76	0,71	107	6,23	7,35	85

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

La situation connue pour l'année 1969, à la date de rédaction du présent rapport, est celle du premier trimestre : elle permet de constater que le commerce extérieur global continue à être caractérisé par une sensible détérioration (le taux de couverture

étant de 85,9 % pour la période considérée). Ainsi, on observe une tendance contraire à celle attendue par les experts gouvernementaux qui avaient prévu un retour progressif à l'équilibre jusqu'à l'automne prochain. Dans ces conditions, si un redressement sensible n'est pas effectué au cours du mois d'avril 1969, le « clignotant » mis en place par le V<sup>e</sup> Plan devra s'allumer puisque le taux de couverture de nos importations par nos exportations aura été inférieur pendant trois mois consécutifs à 90 %.

Sans doute, un des éléments non négligeables du déficit enregistré depuis plusieurs mois dans nos échanges extérieurs — à savoir la progression importante de nos importations — apparaît moins accentué depuis le début de 1969 du fait que nos achats ont assez peu augmenté, ce qui est le signe d'un ralentissement de la croissance de la production industrielle.

La situation présente de notre commerce extérieur nous apparaît à la fois sérieuse et préoccupante. Sérieuse, car le déficit de notre balance commerciale contribue à accroître le volume des sorties de devises : en trois mois, du seul fait du déséquilibre de nos échanges extérieurs, l'équivalent de 3 milliards environ de francs a été prélevé sur nos réserves. Préoccupante aussi, car cette détérioration traduit les difficultés que rencontre le Gouvernement à mettre en application une politique de freinage de la consommation intérieure au profit d'une augmentation de nos ventes à l'étranger. En effet, depuis novembre 1968, un climat d'incertitude dans le maintien à parité de notre monnaie subsiste ; ceci explique l'ampleur des achats effectués par crainte d'avoir à payer plus cher en cas de dévaluation monétaire et, corrélativement, le maintien à un bas niveau des stocks français.

Il y a lieu, au surplus, de craindre que, sans une modification sensible de la politique actuelle du contrôle des changes, les chefs d'entreprises ne puissent voir couronner de succès l'effort effectué en vue d'augmenter le volume de nos ventes à l'étranger : il est souhaitable, à cet égard, que la nouvelle réglementation des changes limitant abusivement un nombre important d'opérations inhérentes aux activités économiques internationales soit modifiée rapidement, notamment en ce qui concerne le règlement des acomptes à la commande ou la constitution des couvertures de change.

Le sort de notre monnaie est lié désormais à notre capacité de vendre à l'étranger ; or, tout se passe aujourd'hui d'une manière

paradoxe. Les pouvoirs publics souhaitent affermir la confiance dans le franc mais soumettent nos entreprises exportatrices à des restrictions telles que celles-ci courent le risque d'un préjudice commercial sérieux, résultant des contrats manqués ou des activités rendues quasiment impossibles. Tout se passe, en définitive, comme si le Gouvernement entendait empêcher les entrepreneurs dynamiques de vendre à l'étranger alors qu'il devrait précisément les encourager : aussi, des assouplissements à la réglementation des changes apparaissent-ils nécessaires pour rendre les contrôles qu'elle implique compatibles avec les nécessités pratiques de la vie des entreprises et en général plus spécialement des entreprises exportatrices.

## CHAPITRE IV

### LES FINANCES EXTERIEURES

La gestion économique gouvernementale traduisait essentiellement des préoccupations monétaristes : il s'agissait de donner au franc, sur les places étrangères, l'image d'un redressement définitif. Et, de fait, notre monnaie a fait pendant des mois bonne figure ; l'importance de nos réserves publiques de change — qui s'élevaient à la fin du mois d'avril 1968 à 29.756 millions de francs, soit quelque six milliards de dollars — permettait à nos dirigeants de prodiguer à travers le monde des leçons de bonne gestion financière.

Pour notre compte, tout en nous réjouissant du lustre retrouvé par le franc, nous ne pouvions nous départir de quelques inquiétudes dont nos collègues ont sans doute conservé le souvenir : cet or et ces devises, qui s'accumulaient dans nos caisses, dans quelle mesure en avons-nous la propriété ? Ou, en d'autres termes, dans quelle mesure ces réserves ne résultaient-elles pas du produit de la mainmise sur nos entreprises par des sociétés étrangères ou de l'entrée dans notre pays de capitaux flottants en quête de profits immédiats ou de sécurité face au dollar qui paraissait alors menacé. C'était d'abord souligner le risque qu'à la moindre alerte une fraction importante de ce trésor pouvait repasser la frontière. C'était aussi indiquer une autre menace : celle-ci résidait dans le fait que nos propres billets de banque étaient à l'époque, par suite de la levée du contrôle des changes, librement exportables ou convertibles, chez nous-mêmes, en devises ou en valeurs étrangères ; les mêmes causes risquaient de produire les mêmes effets.

Les événements du printemps 1968 allaient confirmer qu'il ne s'agissait pas là d'hypothèses d'école formulées par un observateur mal intentionné. Nous examinerons donc les conséquences de ceux-ci dans le domaine des finances extérieures en notant qu'au cours de l'année 1968, il y a eu non pas une crise, mais trois crises du franc dont les causes sont totalement différentes.

## I. — La crise de mai 1968.

On ne peut nier que la grande peur d'un bouleversement politique en France n'ait déclenché une première fuite des capitaux hors de nos frontières, laquelle a persisté bien au-delà du rétablissement tardif du contrôle des changes le 29 mai 1968.

Le chiffre de nos réserves en fin de mois en témoigne (en millions de francs) :

- fin avril : 29.756 ;
- fin mai : 28.242 (perte : 1.514) ;
- fin juin : 27.237 (perte : 1.005).

En deux mois, le pays perdait 2.519 millions de francs, mais on pouvait espérer que le rétablissement politique opéré par le chef de l'Etat, confirmé par l'arrivée massive d'une majorité à l'Assemblée Nationale, allait stopper le processus.

Il n'en fut rien et les pertes des deux mois « chauds » apparaissent bien minimes quand on les compare à celles des mois suivants, pertes provoquées par d'autres causes que la peur du désordre de la rue.

\*  
\* \*

## II. — La crise de l'été et de l'automne 1968.

Comment a évolué notre stock de moyens de change au cours de cette période (en millions de francs) :

- fin juillet : 23.945 (perte : 3.292) ;
- fin août : 22.715 (perte : 1.230) ;
- fin septembre : 21.594 (perte : 1.121) ;
- fin octobre : 21.057 (perte : 537) ;
- fin novembre : 19.675 (perte : 1.382).

Nous arrêtons là notre énumération puisque le 25 novembre 1968 le contrôle des changes était rétabli.

Au total, une chute de 7.562 millions de francs, trois fois plus importante que la précédente.

Il faut en donner les raisons qui sont de deux ordres, à la fois externes et internes :

a) *Les causes internationales.*

Sans doute, depuis bien longtemps le système monétaire international est malade. Le dollar, la livre, les deux grandes monnaies de réserve ont connu des moments périlleux, mais à l'époque envisagée aucune menace ne semblait venir de ce côté. Par contre, grâce à la prodigieuse efficacité de l'économie allemande, les prix outre-Rhin faisaient preuve d'une grande stabilité dans un monde tourmenté par l'inflation, et, par voie de conséquence, le deutsche-mark apparut alors comme sous-évalué : *des rumeurs de réévaluation de cette monnaie — provoquées d'ailleurs par une pression à peine discrète des partenaires commerciaux de la République fédérale pour obtenir une révision de sa parité —* allaient provoquer une formidable flambée de spéculation. Acquérir du mark semblait, à certains, contracter une assurance de profits immédiats de change.

b) *Les causes internes.*

Les accords de Grenelle ayant apporté de nouvelles charges à l'économie française, le doute s'est insinué dans les esprits en ce qui concerne la compétitivité de nos produits sur les marchés étrangers, donc en ce qui concerne la vraie valeur du franc par rapport aux autres devises. Allait-on le dévaluer ? Le Gouvernement s'y est refusé dès juillet, comptant sur les concours financiers offerts par nos partenaires pour traverser une période de dix-huit mois au bout de laquelle l'équilibre se rétablirait.

Par ailleurs, le redémarrage de l'économie après deux ou trois semaines de grèves nécessitait des importations massives. Ainsi s'explique, en partie, l'ampleur de nos pertes de devises au cours de la période considérée : *il faut ajouter à cela une très grave faute de gestion de la part du Gouvernement qui allait édifier de ses propres mains un mécanisme susceptible d'accélérer les fuites de capitaux.*

1° En effet, les pertes de devises avaient eu pour effet d'assécher quelque peu la masse monétaire : les francs servant à l'achat de devises étrangères reviennent à l'Institut d'émission où ils sont stérilisés.

Or, le Ministre des Finances a, dès fin juin 1968, décidé d'injecter à haute dose des crédits à l'économie par le canal des banques : il semble qu'un volume relativement important de cette monnaie, créé pour améliorer les trésoreries des entreprises, ait servi à alimenter la spéculation sur une réévaluation du deutschemark, donc à creuser un peu plus le déficit de nos comptes extérieurs.

Au demeurant, en acceptant alors délibérément un découvert budgétaire d'à peu près 14 milliards de francs, le Gouvernement souscrivait au lancement sur le marché financier d'une nouvelle masse de pouvoir d'achat qui venait gonfler la demande intérieure.

Pour fixer les idées, si l'on compare les bilans de la Banque de France des 2 mai et 21 novembre, on constate, pendant cette période :

- que les avoirs en or et devises ont baissé de 14,2 milliards de francs ;
- que, en revanche les concours au Trésor public ont atteint 13,4 milliards de francs et les concours à l'économie, 9,9 milliards.

Ainsi, en un peu moins de six mois, l'Institut d'émission, à lui seul, a déversé pour un peu plus de 9 milliards dans les circuits monétaires.

2° Le 5 septembre 1968, le contrôle des changes était levé, alors qu'aucun signe d'amélioration n'était perceptible.

Le retour au contrôle, l'obligation de rapatrier les devises, leur ratissage dans les banques, l'utilisation des crédits swap accordés par nos partenaires, le refus de la dévaluation après un « suspense » de plusieurs jours ont apporté un ballon d'oxygène pendant deux mois. Des soldes bénéficiaires sont apparus :

- en décembre : + 1.059 millions de francs ;
- et en janvier : + 74 millions de francs.

### III. — La crise actuelle.

Pour suivre cette nouvelle crise, nous disposons des bilans de la Banque de France publiés, chaque vendredi, où il faut additionner les résultats de deux postes : à l'actif, les disponibilités à vue sur l'étranger et, au passif, l'endettement auprès des banques étrangères.

Les mouvements enregistrés depuis le 6 février dernier ont été les suivants :

Semaine du :

6 au 13 février .....	—	257,5 millions de francs.
13 au 20 février .....	—	127,5 millions de francs.
20 au 27 février .....	—	220 millions de francs.
27 février au 6 mars.....	+	45 millions de francs.
6 au 13 mars .....	—	435 millions de francs.
13 au 20 mars .....	—	182 millions de francs.
20 au 27 mars .....	—	65 millions de francs.
27 mars au 3 avril .....	—	45 millions de francs.
3 au 10 avril .....	—	310 millions de francs.
10 au 17 avril .....	—	392 millions de francs.
17 au 24 avril .....	—	472,5 millions de francs.

En onze semaines, nous avons perdu 2,46 milliards de francs, soit l'équivalent de 600 millions de dollars : en moyenne 55 millions de dollars par semaine.

*Une cause essentielle de cette hémorragie* : le déficit chronique de notre balance commerciale.

*Une cause secondaire*, quoique non négligeable, le passage clandestin de la frontière par les porteurs de grosses coupures françaises, lesquelles subissent d'ailleurs auprès des banques d'accueil une décote supérieure à 10 %, ce qui traduit une dévaluation de fait d'égal montant.

L'organisation du référendum inopportun, la période transitoire actuelle où le pays, de nouveau, est dans l'attente d'une nouvelle consultation, ont contraint le Gouvernement, quoi qu'il en dise, à l'immobilisation, attitude qui ne peut que contribuer à aggraver la situation déjà bien difficile de nos finances extérieures.

## CHAPITRE V

### LA FRANCE ET LE MARCHÉ COMMUN

#### I. — L'évolution économique récente à l'intérieur du Marché commun.

Bien que, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1968, les pays membres de la Communauté économique européenne possèdent un tarif douanier commun et ne perçoivent plus de droits d'entrée sur les produits qu'ils échangent, il apparaît que l'union douanière n'est pas complètement réalisée entre eux ; pour que celle-ci soit effective, il faudrait harmoniser les législations nationales, rendre cohérentes les politiques tant agricole, financière ou monétaire qu'industrielle des nations partenaires, aménager enfin leurs relations extérieures. Tout au plus peut-on dire qu'il existe actuellement entre les pays membres du Marché commun une union tarifaire.

Quoi qu'il en soit, et tout en regrettant que des difficultés encore importantes subsistent, concernant notamment le choix des orientations de la politique commune dans un certain nombre de domaines, il nous a paru intéressant d'examiner quelles sont présentement au sein du Marché commun les chances de notre pays sur le plan économique, de considérer quelle peut être la compétitivité de nos produits elle-même liée tant à l'expansion de notre industrie, qu'au niveau de nos prix ou à l'essor de notre commerce.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire l'an dernier, nous tenterons, sur la base des dernières informations statistiques dont nous disposons, à la date de rédaction de ce rapport, de rechercher quel est le rang occupé par la France à l'intérieur de la Communauté économique européenne, dans certains secteurs essentiels.

Le tableau suivant a été constitué à partir de données extraites de l'organe officiel *Bulletin général de statistiques des Communautés européennes* :

Indicateurs de l'évolution économique  
dans les cinq pays principaux du Marché commun.  
(Moyenne 1968. — Base 100 = 1958.)

	ALLEMAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	BELGIQUE	RANG de la France parmi les cinq pays.
Production industrielle (1).....	172	151	238	(2) 204	(3) 126	4 <sup>e</sup>
Nombre total de chômeurs (4).....	40	272	(1) 54	96	88	1 <sup>er</sup>
Salaires horaires (2).....	206	198	210	217	175	4 <sup>e</sup>
Prix à la consommation (1).....	125	145	139	141	126	1 <sup>er</sup>
Importations totales (1).....	270	239	(2) 308	254	(5) 259	5 <sup>e</sup>
Exportations totales (1).....	273	242	(2) 380	256	(5) 264	5 <sup>e</sup>

(1) Octobre 1968.

(2) Septembre 1968.

(3) Août 1968.

(4) Décembre 1968.

(5) Union économique belgo-luxembourgeoise.

Source : *Bulletin général de statistiques des Communautés européennes*, n° 12, 1968, et *Bulletin mensuel de statistiques I. N. S. E. E.*, n° 3, 1969.

A la lecture de ces chiffres, on peut constater que, par rapport à nos partenaires européens, notre pays présente une *situation économique généralement défavorable*.

La France occupe au sein du Marché commun l'un des derniers rangs là où elle aurait dû consacrer tous ses efforts à accéder aux premières places, c'est-à-dire dans les secteurs :

- de la production industrielle qui constitue l'élément essentiel de l'activité économique d'une nation moderne ;
- des exportations qui permettent à un pays d'occuper des positions satisfaisantes sur les marchés étrangers.

En revanche, la France tient le *premier rôle* dans des domaines où une économie saine requiert de garder les rangs les moins en vue, à savoir :

- le nombre des chômeurs qui traduit une inadaptation des structures, voire une politique malthusienne de l'emploi ;

— *la hausse des prix à la consommation* qui rend de moins en moins compétitifs les produits nationaux, exprime une dégradation sensible de la monnaie et, par les tensions inflationnistes qu'elle est susceptible de provoquer, rend l'économie du pays particulièrement vulnérable.

\*  
\* \*

## II. — **L'économie française accuse des retards accentués.**

### a) *La progression ralentie de la production industrielle.*

Déjà l'an dernier, nous avons mis l'accent sur les difficultés de nos entreprises industrielles et indiqué que la France dans la compétition européenne détenait alors la quatrième place parmi les principaux pays considérés. Cette année, force est de constater que nous avons conservé ce rang mais que *les écarts, en un an, se sont profondément creusés.*

En effet le tableau précédent, établi sur la base 100 pour 1958, montre que notre position s'était détériorée en dix ans :

- de 87 points avec l'Italie. La différence n'était que de 69 points fin 1967 ;
- de 53 points avec les Pays-Bas. La différence n'était que de 33 points fin 1967 ;
- de 21 points avec l'Allemagne fédérale. La différence n'était que de 4 points fin 1967.

Sans doute, étant donnée la progression de la production observée au mois de novembre dernier, la moyenne de l'année 1968 a-t-elle été légèrement augmentée et les différences par rapport à 1967 ont-elles été légèrement réduites, mais la tendance générale n'a pu être sensiblement modifiée ; ainsi, *s'agissant de la production industrielle, nos principaux partenaires laissent de plus en plus la France en arrière.* Notre pays donne donc l'impression de s'essouffler dans ce domaine alors que les autres nations considérées continuent allègrement de poursuivre leur effort. Il en résulte que notre production est moins abondante ; nos difficultés pour tenir une place satisfaisante sur le marché intérieur aussi bien que sur les places étrangères sont encore plus grandes que celles que nous avons déjà signalées l'an dernier.

On peut dire, certes, que les événements du printemps 1968 ont contrarié notre expansion ; mais il ne faut pas en exagérer la portée, la perte de production correspondant, en moyenne, à deux semaines et demie. Force est de constater que, sur la base 100 en 1958, le retard observé au début de 1968, soit après dix années, et avant les événements de mai, était déjà très accusé.

C'est dire que si l'écart avec ces pays s'est trouvé encore accru en 1968, à la cause conjoncturelle des grèves de mai-juin il faut ajouter des causes structurelles : malgré la volonté de nos industriels de se mettre à l'heure du Marché Commun, malgré les efforts remarquables de productivité, bien avant les événements du printemps de 1968 des goulots d'étranglement demeuraient : le poids des charges fiscales excessives comprimait à l'extrême les marges bénéficiaires, diminuant les ressources destinées à l'autofinancement ; par ailleurs, le recours au marché financier s'avérait décevant par suite des ponctions considérables effectuées par les pouvoirs publics pour financer notamment leurs propres opérations et le déficit de leur budget.

Par ailleurs, le dérapage des prix intérieurs rendait précaire la compétitivité de nos produits et la prospection des marchés étrangers était laissée généralement à l'initiative individuelle : on cherchait alors en vain dans les démarches gouvernementales les linéaments d'une véritable politique industrielle axée sur le profit et la conquête des débouchés.

Cependant, quelques efforts timides avaient été tentés : ainsi, l'incitation à l'investissement par le biais de l'avoir fiscal avait permis, dès 1967, de lancer un programme d'investissements productifs ; mais celui-ci était resté insuffisant par suite de la nécessité de répondre à des besoins supplémentaires de crédits budgétaires, jugés paradoxalement d'une plus grande efficacité.

#### b) *L'accroissement des effectifs de chômeurs.*

Sur la base 100 en 1958, l'évolution du chômage au sein du Marché commun se traduit par une régression quasi générale des effectifs de personnes en quête d'un emploi : la seule exception — particulièrement remarquable par sa tendance à un accroissement important — est offerte par la situation de l'emploi en France.

Depuis dix années, le chômage a, selon les statistiques officielles les plus récemment publiées par la Communauté, reculé

*en Belgique de 6 points, aux Pays-Bas de 15, soit d'un septième environ, en Italie de moitié, en Allemagne fédérale de près des deux tiers. Dans le même temps, la France voyait ses effectifs de chômeurs presque tripler.*

Si l'on compare la moyenne des derniers chiffres connus pour 1968, à la date de rédaction de la présente note, à celle de 1967, on observe dans le domaine de l'emploi comme pour la production industrielle une aggravation de la situation en France qui contraste étrangement avec l'amélioration constatée chez nos principaux partenaires de la Communauté économique européenne. En effet, *le recul est, en un an :*

— de 20 points pour l'Allemagne fédérale, soit du tiers ;

— de 6 points pour les Pays-Bas ;

— de 4 points pour l'Italie,

alors que la *majoration en France* est de 61 points, soit de 29 %.

Depuis la fin de l'été dernier, il est vrai, le nombre des chômeurs a cessé de croître et les pouvoirs publics n'ont pas manqué de souligner la détente ainsi provoquée : des effectifs nouveaux ont été engagés par suite de la nécessité de répondre aux besoins, et principalement dans les industries fabriquant des biens de consommation. Mais qui ne voit la fragilité de cette situation ? La réduction temporaire, d'ailleurs minime, des effectifs de personnes en quête d'un emploi est due, en effet, à la poussée inflationniste correspondant, dans le dernier trimestre de 1968, à l'augmentation des rémunérations, aux fêtes de fin d'année, à la préoccupation de procéder à des achats de biens réels avant l'augmentation des prix, due au relèvement des taux de la T. V. A. et à la détérioration du pouvoir d'achat de la monnaie. Mais il faut craindre que le handicap du chômage ne devienne prochainement très lourd quand, par suite de la satisfaction de la demande intérieure et en raison des aléas de vente sur les marchés étrangers — étant donnée la faible compétitivité de nos produits — la croissance de notre économie se ralentira assez sensiblement et fera peser de nouvelles menaces sur le marché de l'emploi. A cela viendra s'ajouter l'arrivée des classes pleines, à telle enseigne que, pour ne pas laisser désœuvrée la jeunesse, le Gouvernement a envisagé d'abaisser à dix-neuf ans l'âge du service militaire et même d'instituer un volontariat pour les filles.

c) *L'inquiétante montée des prix.*

Le mal qui ronge notre économie, qui risque de ruiner les efforts tentés par nos industriels en vue d'accroître nos chances d'exporter, c'est l'importante hausse des prix. Celle-ci, d'ailleurs, paraît avoir été admise par les pouvoirs publics qui prévoient même qu'elle s'amplifiera encore, un rythme de progression de 6 % étant retenu pour 1969, ce qui nous semble particulièrement inquiétant.

Pour expliquer cette accélération, le Gouvernement observe que les prix ne peuvent qu'augmenter étant donné l'alourdissement des charges pesant sur notre industrie, alourdissement qui serait dû, selon lui, aux importantes augmentations de salaires consenties en application des accords de Grenelle.

Or, il faut sur ce point être clair :

- ou le taux de majoration correspondant à ce qui aurait dû être progressivement alloué par doses mesurées au cours des années précédentes, afin d'éviter la détérioration du pouvoir d'achat des salariés, comme nous l'avons déjà dit, pouvait être attribué d'un coup sous forme de rattrapage, et était supportable par notre économie, et alors le Gouvernement de l'époque est impardonnable de ne pas l'avoir fait plus tôt afin d'éviter la crise généralisée du mois de mai ;
- ou bien cela devait entraîner une charge excessive pour notre économie, et en particulier l'hypertrophie de nos budgets futurs, et la faute n'est pas moins grande d'avoir sacrifié l'avenir aux difficultés du moment, qui n'étaient que l'aboutissement d'une politique insensée de grandeur et de libéralités, comme depuis des années nous n'avons cessé de le répéter.

Ainsi les dépenses somptuaires de l'Etat, dans un domaine économiquement stérile, se sont faites, comme nous l'avons bien souvent dit, au détriment des marges bénéficiaires des entreprises dont les prix étaient bloqués tandis que l'Etat poursuivait l'augmentation du prix de ses services ou fournitures — obligeant ces entreprises à limiter en deçà du raisonnable, la part de ces marges qui aurait dû être affectée tant à leurs investissements qu'à l'amélioration du sort de leur personnel.

Nous sommes maintenant face à une échéance redoutable. Le défaut de compétitivité de nos entreprises ne saurait mieux l'illustrer.

Le Gouvernement lui-même doit résoudre avec son personnel un problème analogue : la majorité des traitements de la fonction publique. Et là aussi il commet une autre faute : plutôt que de procéder à un inventaire scrupuleux des crédits budgétaires pour dégager les sommes nécessaires — et ce ne serait pas difficile sur un budget de plus de 170 milliards de francs — une fois de plus il a cédé à la solution de facilité en consentant à l'élargissement du déficit.

Quand la crise monétaire est survenue au mois de novembre dernier, le Gouvernement a décidé en outre de majorer les taux de la T. V. A., donnant ainsi une forte impulsion aux prix alors qu'il aurait dû tout mettre en œuvre pour les contenir en agissant sur les *causes* et non sur les *conséquences* des mesures dues à son impéritie.

Aussi, doit-on constater que notre pays détient aujourd'hui le triste privilège d'avoir le niveau le plus élevé des prix dans les pays du Marché commun : même il a, au cours de l'année 1968, accentué sur ce point son avance, diminuant de ce fait nos chances de compétitivité d'une part à l'intérieur de la Communauté économique européenne et d'autre part sur les places extérieures à celle-ci, bien que, par des mesures appropriées, certaines majorations — telles celles de la T. V. A. — aient pu être limitées au marché national.

On note à cet égard que par rapport à nos partenaires européens, la moyenne de nos prix à la consommation pour les dix premiers mois de 1968 s'élevait à 145 contre 140 en 1967, soit une augmentation de 5 points.

Pour la même période, on enregistrait une hausse :

- de 4 points pour les Pays-Bas (141 contre 137) ;
- de 3 points pour la Belgique (126 contre 123) ;
- de 2 points pour l'Italie (139 contre 137) ;
- de 2 points pour l'Allemagne fédérale (125 contre 123).

Les différences se sont donc sensiblement aggravées à notre désavantage et si l'on tient compte du niveau général des prix, on note que ceux-ci, en dix ans, ont augmenté en France de 45 % contre 25 % en Allemagne fédérale, notre principal concurrent.

Cette inflation continue, qui dans une période caractérisée par le renchérissement du loyer de l'argent, consacre l'échec d'une politique monétaire, rend de plus en plus difficiles, les exportations de nos produits industriels ; la situation aurait été plus alarmante encore pour nos ventes de produits agricoles si, comme l'a noté judicieusement M. Pierre Uri, l'interdiction internationale des aides à l'exportation ne faisait pas exception dans ce domaine : ainsi, par le biais des ventes de certains produits agricoles, la France est-elle amenée à « exporter librement des subventions budgétaires » (1).

\*  
\* \*

Au total, l'année 1968 a eu, pour les raisons analysées ci-dessus, le triste résultat de voir la France se maintenir dans une situation très précaire économiquement à l'intérieur du Marché commun. A partir des positions antérieures déjà fortement en retrait, notre progression en 1968 a été à ce point difficile que force est d'observer aujourd'hui que, par rapport à l'année 1967, les écarts déjà importants se sont aggravés à notre détriment.

Dans ces conditions, la question reste posée de savoir comment nous pourrions devenir compétitifs dans le Marché commun. Pour atteindre cet objectif, il conviendrait bien évidemment d'élaborer une politique économique axée sur un développement accru de nos exportations : or, celui-ci ne sera notable que lorsque les pouvoirs publics accepteront de mener vigoureusement une action en vue d'assurer la quasi-stabilité des prix, celle-là même que M. Schiller a su imposer en Allemagne fédérale. Mais il faudra que le Gouvernement ait, au préalable, l'honnêteté de montrer l'exemple en refusant de céder à la facilité de la croissance anormale des crédits budgétaires.

Une révision de fond en comble des options budgétaires s'impose donc afin que la France puisse vivre enfin selon ses moyens ; ainsi nos ressources ne seraient plus — comme c'est malheureusement le cas depuis de nombreuses années — employées à satisfaire des ambitions économiquement démesurées et notre pays pourrait « refaire » une partie du terrain perdu sur nos partenaires européens.

---

(1) Pierre Uri Pour un parti du travail (*Le Monde*, 6 mars 1969).

## CONCLUSIONS

Au cours de l'année écoulée, l'économie française a dû surmonter deux crises graves, dont les séquelles sont encore profondément ressenties aujourd'hui, et qui sont le témoignage de la faillite totale de la politique économique et financière suivie depuis dix années.

Si, au printemps 1968, la politique économique a été en effet prise en défaut, si, comme l'a reconnu récemment l'ancien Chef de l'Etat, « *beaucoup de choses laissaient à désirer* » à cette époque, force est d'admettre que le secteur des prix constituait alors celui où les résultats paraissent le moins satisfaisants ; une pression d'autant plus forte s'exerçait sur ceux-ci dans le sens de la hausse, que, d'une manière inconsidérée, le Gouvernement, pour répondre aux exigences de sa politique de grandeur, avait *triplé* en dix ans le volume de son budget alors que la production nationale *n'avait même pas doublé*.

La diminution du pouvoir d'achat du franc — que n'avait pu compenser l'augmentation des salaires en raison des difficultés rencontrées par les entreprises par suite d'une fiscalité aberrante et du blocage des prix — a abouti alors à la *détérioration des conditions d'existence* des salariés — comme le reconnaît d'une façon explicite l'I. N. S. E. E. — engendrant les grèves généralisées de mai et juin derniers.

C'est donc l'Etat, et l'Etat seul — et non les entreprises, qui étaient, elles-mêmes, dans les pires difficultés — qui porte la responsabilité de la révolte des salariés.

Ces grèves ont entraîné des pertes d'activité évaluées, au total, à 3 % environ de la production intérieure brute, soit à 15 milliards de francs. Pour faire reprendre le travail, on a alors accordé d'un coup aux salariés ce qu'ils considéraient comme un « rattrapage » de ce qui n'avait pu être fait d'une manière échelonnée ; ainsi, comme l'a souligné l'ancien Président de la République dans son allocution du 11 mars dernier, « l'équilibre économique et financier du pays s'est trouvé pratiquement rompu ».

Une fois de plus on a hypothéqué l'avenir pour pallier les difficultés du moment. La création d'importantes créances sur le Trésor (+ 7,2 milliards de francs de fin avril à fin octobre 1968), la distribution parfois inconsidérée d'une masse de crédits bancaires à l'économie (21,6 milliards de francs de fin avril à fin octobre 1968) ont précipité le Pays dans l'inflation galopante, accéléré le retrait et l'exode des capitaux dont nous n'avions pour une large part que le dépôt (entre le 2 mai et le 21 novembre 1968, 17,7 milliards de capitaux auraient été exportés), d'une part, malgré l'instauration d'un contrôle des changes à éclipse et intervenant à contretemps, ce qui explique son peu d'efficacité, et, d'autre part, malgré le relèvement du taux de l'escompte.

L'annonce d'un budget dépassant 175 milliards de francs, en augmentation de 18 % sur l'année précédente, d'un déficit de plus de 12 milliards, du doublement des droits de succession, témoigne que le Gouvernement n'était plus maître des événements, au moment même où l'économie allemande regorgeant de santé apportait un élément décisif à l'exode des capitaux, qui se réfugiaient dans le pays où désormais ils estimaient être le plus en sûreté.

Telles sont la genèse et les causes des événements de novembre dernier.

Il ne paraît pas que nos dirigeants aient tiré un enseignement de ces deux crises, car ils les attribuent — peut-être sans y croire — tantôt à des circonstances conjoncturelles propres à notre Pays, tantôt à des causes extérieures telles que la crise de l'économie allemande en 1966-1967, ou inversement à son extrême prospérité en 1968, mais jamais aux conséquences d'une gestion dispendieuse et aventureuse, dont les effets accumulés finissent cependant par éclater au grand jour. Alors, ils usent d'expédients, de demi-mesures propres à pallier momentanément les difficultés les plus aiguës. En un mot ils ne contrôlent plus l'évolution de notre politique économique, ils la subissent, s'efforçant par un pilotage à courte vue d'éviter, ou de retarder, les dangers les plus menaçants.

Les Français ont plus ou moins confusément conscience de cette situation, lorsque certaines catégories d'entre eux n'en souffrent pas fortement. C'est ce qui rend l'ensemble de la population « *maussade* », comme on l'a dit parfois.

Le Gouvernement, lui aussi, a bien conscience de ce malaise ; il a cherché, une fois de plus, sans se référer aux causes — qui

nécessiteraient la chirurgie — à soigner, comme il en a pris l'habitude, les symptômes du mal, et non le mal lui-même, en manipulant les dotations budgétaires, là où des réformes profondes devraient être entreprises sans tarder.

Cependant, ne s'apaise pas l'inquiétude légitime des Français devant un avenir qui, comme l'a reconnu récemment M. Pompidou, « *n'est pas assuré* », inquiétude « *sérieuse et unanime* » qui, selon M. Ambroise Roux, Vice-Président du Conseil national du Patronat français, traduit une « *considérable détérioration* » de la situation morale du Pays, et porterait selon lui tant sur la monnaie que sur la compétitivité de l'économie et sur le pouvoir d'achat de nos compatriotes. L'ancien Premier Ministre, lui-même, indiquait récemment qu' « un sentiment d'incertitude s'est établi dans l'opinion, un trouble aussi dans les consciences » et notait que le Gouvernement paraissait contraint de s'accrocher à une ligne de crête « *étroite entre la menace de récession et celle d'inflation* », situation certes périlleuse ! *Mais ses six ans de gouvernement n'ont-ils pas contribué, sans que les avertissements du Sénat lui aient manqué, à plonger notre économie et nos finances dans la situation qui nous vaut ces craintes et ces difficultés ?*

Il est en tout cas urgent d'adopter des mesures susceptibles d'alimenter l'expansion de notre économie. Et ce ne peut guère être, dans l'immédiat, qu'en stoppant la montée des prix, en s'attaquant au niveau des charges des entreprises qui, comme l'a noté récemment le Directeur du Commerce intérieur et des Prix, « *peut difficilement être dépassé* ». Nous dirons, nous, qu'il est indispensable de les alléger. Pour aboutir à ce résultat, les services de la Direction générale des Impôts ont souligné, il y a quelques semaines, que la part de l'impôt direct devrait progresser dans notre fiscalité ; cela revient à dire qu'il faudrait, à volume budgétaire égal, transférer une partie des charges des entreprises sur les particuliers. Ce transfert ayant déjà été effectué pour une large part sur les consommateurs, on ne peut que se montrer particulièrement inquiet du processus ainsi envisagé.

C'est en réalité à un changement profond de l'orientation des choix budgétaires qu'il faut procéder, en bannissant d'une manière draconienne maintenant toute dépense qui n'est pas d'une utilité économique immédiate — fût-ce, comme l'Allemagne n'a pas hésité à le faire, en supprimant une grande part des dépenses d'armement.

Tant qu'une progression de nos prix de l'ordre de 6 % par an sera acceptée par le Gouvernement, comme c'est le cas pour la présente année — et rien ne dit hélas ! que ce chiffre ne sera pas dépassé — il n'est possible par ailleurs d'espérer que nos produits trouveront des acheteurs non seulement sur les places étrangères, mais même sur le marché national ouvert aux marchandises provenant des nations partenaires du Marché commun.

Or, la raréfaction des débouchés provoquerait inéluctablement la stagnation de notre économie, puis sa récession avec l'aggravation du chômage, l'amenuisement du pouvoir d'achat des salariés comme l'an dernier, et de nouvelles tensions sociales, explosives cette fois, dans un climat fortement inflationniste. Par ailleurs, le déséquilibre de notre balance commerciale s'accroissant encore risquerait d'amenuiser considérablement nos réserves monétaires qui, déjà, diminuent, semaine après semaine, d'une façon alarmante. La fuite devant la monnaie à l'intérieur entraînerait en définitive, malgré le contrôle des changes, des sorties de ce qui nous reste encore de capitaux. Tout cela, nous l'avons dit au moment de la discussion du budget de 1969. Nous n'avons pas été écoutés. Et c'est l'une des raisons pour lesquelles, à la quasi-unanimité, le Sénat n'a pas voté ce budget.

Sans doute il y a la Communauté Economique Européenne, et le recours à l'aide des nations partenaires peut être envisagé, mais à quelles conditions ? Dans la situation actuelle, notre position au sein du Marché commun n'est déjà pas enviable : *détenant le premier rang pour la hausse des prix et le chômage, nous occupons l'avant-dernière place pour la progression de la production industrielle et des taux de salaires horaires, et la dernière pour celle des exportations.*

L'indispensable redressement de notre situation économique, l'effectuerons-nous avec d'autres objectifs et des hommes différents de ceux qui, n'ayant pas peu contribué à nous plonger dans les difficultés présentes, n'apparaissent pas comme les plus qualifiés pour donner à notre politique économique et financière le changement profond et rapide d'orientation qui s'impose ? Faute de quoi, comme nous l'avons dit à la fin de l'année dernière, et comme nous le répétons à l'heure présente, nous aurions à redouter à brève échéance des difficultés plus graves encore que celles du printemps dernier.

Voilà des considérations sur lesquelles il convient de méditer.

## DEUXIÈME PARTIE

---

### UN COLLECTIF DE RATIFICATION D'ÉCONOMIES

---

Le projet de budget pour 1969 avait été présenté avec un découvert de 9.324 millions de francs.

Tous comptes faits pour 1968, comptes qui enregistraient en fin d'exercice une énorme impasse de 13.976 millions, le Gouvernement, au cours de la discussion de la loi de finances, estima qu'il était indispensable de mettre un frein à la politique laxiste pratiquée depuis juin, à peine de provoquer une flambée d'inflation. D'où l'introduction, dans la loi, d'un article 32 par lequel étaient prévues des économies pour un montant global de 2.833 millions, le programme d'annulations devant être soumis à la ratification du Parlement.

La ratification de l'arrêté du 24 janvier qui contient la liste des crédits supprimés fait l'objet essentiel du présent projet.

Ce n'est pas le seul : en effet, depuis le vote du budget, deux chefs d'accroissement des charges sont apparus :

a) Une majoration de deux points des taux des allocations familiales pour les troisième et quatrième enfants (ils passent de 120,3 à 127,50 F par mois) et l'octroi d'une allocation de 95 F de salaire unique et de la mère au foyer aux familles ayant au moins un enfant de moins de deux ans ; mesures prises dans le cadre de la politique de la natalité et dont le coût s'élève à 109 millions pour le budget général et à 7,7 millions pour le budget annexe des P. T. T. ;

b) L'augmentation du taux de l'intérêt servi à ses déposants par la Caisse nationale d'Épargne (3,5 % au lieu de 3 %) qui occasionne, au budget des P. T. T., une dépense supplémentaire de 97,3 millions.

Il faut donc donner une sanction législative à ces ouvertures de crédits qui, signalons-le dès l'abord, ont été gagées par des annulations d'égal montant contenues dans deux autres arrêtés du 24 janvier dernier.

Quel est le contenu du texte ? Dans quelle mesure modifie-t-il la loi de finances initiale ? Tels sont les deux points que nous devons passer en revue.

## CHAPITRE PREMIER

### LE CONTENU DU PROJET DE LOI

Les 2.833 millions d'économies résultent à la fois d'une réévaluation en hausse des ressources et d'une diminution des charges.

#### I. — L'augmentation des ressources.

Les plus-values dégagées s'élèvent à 157 millions de francs et résultent des opérations suivantes :

1° *Les économies pratiquées* au budget annexe des Monnaies et Médailles pour 1,9 million et au compte spécial « Fonds de soutien aux hydrocarbures » pour 62 millions, permettent de verser au budget général une somme de 63,9 millions représentant près de la moitié des plus-values.

Il s'agit donc d'une mesure purement comptable.

A noter que, pour le Fonds de soutien aux hydrocarbures, le reversement total à l'Etat pour 1969 atteindra 614,2 millions pour une recette évaluée à 937,3 millions, soit les deux tiers de cette dernière.

2° Un versement de 20 millions à provenir de l'O. R. T. F.

3° Une revision des évaluations primitives en ce qui concerne le remboursement :

— des avances consolidées : 5 millions ;

— des prêts au Fonds national d'aménagement et d'urbanisme (F. N. A. F. U.) : 50 millions.

4° Une réévaluation des recettes du budget des P. T. T. pour un montant de 18 millions : 8 millions au titre des recettes de publicité et 10 millions au titre de l'augmentation générale des tarifs postaux.

\*

\* \*

## II. — La diminution des charges.

Compte tenu des économies supplémentaires pratiquées pour gager les ouvertures de crédits déjà signalées, dont le montant total s'élève à 214 millions de francs, les annulations se chiffrent à 2.954 millions et représentent 1,7 % des dépenses initialement prévues à la loi de finances.

La liste en est fort longue puisqu'elle a nécessité trois arrêtés et vingt pages du *Journal officiel* et elle concerne tous les départements ministériels. Aussi, ne pouvant en faire une analyse exhaustive, nous nous contenterons de les présenter d'une manière synthétique en signalant au lecteur que les rubriques que nous allons ouvrir peuvent parfois se recouvrir.

### 1° *Les réductions portant sur les dépenses de prestige.*

Nous avons estimé intéressant de confronter les dotations ouvertes, à ce titre, dans la loi de finances pour 1969 — et qui figurent à la page 47 de notre Rapport général — avec les abattements qui sont présentement pratiqués.

Nous trouvons les chiffres suivants :

NATURE DES DEPENSES	LOI DE FINANCES	ANNULATIONS
	(En millions de francs.)	
Dépenses militaires .....	26.363	— 400
Aide aux pays en voie de développement.....	2.724	— 54
Recherche solitaire (atome, espace, informatique .....	2.717	— 30
Total .....	31.804	— 484

Les économies représentent 1,5 % des crédits initialement votés : c'est dire qu'en pourcentage, elles sont inférieures à la moyenne générale de 1,7 % ; ou, en d'autres termes, que ce secteur aura été relativement privilégié.

Encore est-il heureux que l'effort de compression ait porté, par priorité, sur la force de frappe puisque sur les 400 millions d'économies concernant les budgets militaires :

224,7 millions sont relatifs à la suppression de la campagne de tirs atomiques dans le Pacifique en 1969 ;

40 millions touchent le budget militaire du Commissariat à l'Energie atomique.

2° *Les réductions portant sur les entreprises nationales.*

Les concours budgétaires dont elles bénéficient sont réduits de 1.150 millions de francs. Mais il faut observer que, sur cette somme :

210 millions d'économies sont rendues possibles par les augmentations de tarifs concernant l'électricité (110 millions) et les transports par fer (100 millions) ;

172 millions par la débudgétisation des prêts aux entreprises nationales figurant au Fonds de développement économique et social.

Les économies réellement imposées aux sociétés en cause, tant sur leurs dépenses de fonctionnement que sur leurs programmes d'équipement figurent dans le tableau ci-après :

	En millions de francs.
Charbonnages de France .....	62
Electricité de France .....	190
Gaz de France .....	30
Compagnie nationale du Rhône .....	30
Entreprise minière et chimique .....	15
S. N. C. F. ....	60
R. A. T. P. ....	50
Air France .....	10
Aéroport .....	15
Divers .....	10
	<hr/>
Total .....	472

3° Les réductions portant sur le fonctionnement des administrations.

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure, par les arrêtés du 24 janvier, les économies ont affecté les différents Ministères et les différents titres budgétaires :

MINISTERES	TITRE III Moyens des Services.		TITRE IV Interventions publiques.	
	Crédits.	Economies.	Crédits.	Economies.
	(En millions de francs.)			
Affaires culturelles .....	313	9	84	6
Affaires étrangères (dont Coopération) .....	872	13	2.030	52,2
Affaires sociales .....	628	17	5.516	23
Agriculture .....	821	25	3.824	75
Anciens combattants et victimes de guerre ...	137	1,3	6.195	4,5
Economie et Finances (dont Charges communes) .....	21.821	55,7	22.241	178
Education nationale .....	15.863	156	3.300	39,5
Equipement et Logement (dont Tourisme) ....	1.908	51	118	4,6
Industrie .....	127	3,6	2.030	103
Intérieur (dont Rapatriés) .....	2.953	43,6	602	23
Justice .....	860	12	2	0,3
Services du Premier ministre (dont D. O. M., T. O. M.) .....	988	22,5	653	14,1
Transports .....	496	13,3	6.626	356,8
Total .....	47.787	423	53.221	880

a) Les dépenses du Titre III (Moyens des services) ont été réduites d'un peu moins de 1 %. Il était en effet pratiquement impossible d'imposer de lourds abattements tant sont rigides les structures administratives françaises.

Elles n'en seront pas moins durement ressenties en matière de personnel puisque les suppressions d'emplois qui y sont attachées — et bien que l'on nous dise que dans la quasi-totalité des cas il s'agit d'emplois vacants — font suite à la suspension de tout recrutement édictée en novembre dernier.

L'Education nationale devrait particulièrement en souffrir. En effet, sur les 4.051 emplois civils supprimés, 2.338 concernent ce département ministériel. L'orientation scolaire et professionnelle se voit privée de 170 postes, le Supérieur de 84, le Secondaire de 44, l'Enseignement pour enfants inadaptés de 129 et la réforme de la pédagogie est reportée puisque 1.000 emplois d'élèves instituteurs en stage de formation professionnelle disparaissent.

b) Il était plus facile de comprimer les subventions qui figurent au titre IV et de fait, la réduction s'établit au taux de 1,8 % (légèrement supérieur à la moyenne).

Pour plus du quart du total, les abattements pratiqués ont visé quelques postes bien définis (ce sont les économies dites « spécifiques » par opposition aux économies « forfaitaires » laissées à la libre appréciation des ministères) :

	(En millions de francs.)
La subvention aux régimes d'assurance contre les accidents du travail en agriculture (dotation initiale : 173 millions) . . . . .	60
La conversion des entreprises et des travailleurs (dotation initiale : 150 millions) . . . . .	90
Les allocations compensatrices en faveur de l'armement naval (dotation initiale : 63 millions) . . . . .	36
Les charges afférentes au service des bons et emprunts émis par la Caisse nationale de crédit agricole (dotation initiale : 825 millions) . . . . .	35
La participation de l'Etat au service d'emprunts à caractère économique (dotation initiale : 326 millions) . . . . .	15

4° *Les réductions portant sur l'équipement économique et social du pays.*

Il n'y a pas d'exemple, dans l'histoire financière du pays, que l'équipement n'ait été la première victime des politiques d'austérité et le présent projet ne faillit pas à la règle.

Les chiffres en administrent la preuve :

a) Réductions figurant au budget général.

MINISTERES	DEPENSES EN CAPITAL			
	Autorisations de programme.		Crédits de paiement.	
	Crédits.	Economies.	Crédits.	Economies.
	(En millions de francs.)			
Affaires culturelles.....	280	16,4	232	4
Affaires étrangères (dont Coopération).....	433	23,5	415	8
Affaires sociales.....	951	41	653	6,6
Agriculture .....	1.844	46	1.964	10
Anciens combattants et victimes de guerre... »	»	»	»	»
Economie et Finances (dont Charges communes) .....	2.317	485	2.152	450,7
Education nationale.....	4.063	182	4.200	44,5
Equipement et Logement (dont Tourisme)...	5.285	97,2	4.188	30
Industrie .....	65,4	2	77	2
Intérieur (dont Rapatriés).....	519	31	452	5,4
Justice .....	102	26	106	5,9
Services du Premier Ministre (dont D. O. M., T. O. M.).....	4.096,6	134,6	4.020	58
Transports .....	1.679	63,3	1.782	72,9
<b>Total services civils.....</b>	<b>21.635</b>	<b>1.148</b>	<b>20.241</b>	<b>698</b>

Les annulations d'autorisations de programme s'établissent à 5,3 % de la dotation initiale, celles des crédits de paiement à 3,5 % : dans le premier cas, des projets sont abandonnés ; dans le second, d'autres sont différés.

b) Réductions figurant au budget annexe des P. T. T.

21 millions en autorisations de programme (— 0,8 %) et 16 millions en crédits de paiement (— 0,5 %).

c) Réductions figurant aux comptes spéciaux du Trésor.

*Fonds de soutien aux hydrocarbures* : 62 millions (— 6,6 %) dont 52 millions pour la recherche ;

*Fonds spécial d'investissement routier* : 17,8 millions en autorisations de programme (un peu moins de 1 %) et 4,6 millions en crédits de paiement (— 0,2 %). Le programme communal en autorisations de programme est amputé de 2 millions sur 73, le programme départemental de 4 millions sur 61,5.

d) Prêts aux H. L. M.

50 millions (totalité du crédit).

e) Prêts du F. D. E. S.

272 millions (sur 3.535 millions, soit — 7,7 %).

Le secteur le plus touché sera celui de l'*équipement productif* puisque si l'on ajoute l'amputation subie par les fonds de dotation des entreprises publiques (439 millions) à la réduction du F. D. E. S. (272 millions), on obtient 711 millions de francs.

L'*avenir de l'équipement scolaire et universitaire* semble également compromis. 182 millions d'autorisations de programme sont annulées sur un total de 4.063 millions (— 4,5 %). Il est étonnant de constater que l'enseignement supérieur a été particulièrement visé : — 8 % pour l'équipement ; — 17 % pour les œuvres.

L'*équipement sanitaire et social* participera aux économies pour 26 millions d'autorisations de programme et les seuls établissements hospitaliers 23,4 millions, c'est-à-dire 7,7 % de leurs dotations ou encore plus de 100 lits.

Les H. L. M. perdront 77 millions d'autorisations de programme (50 millions au titre des prêts, 27 millions au titre de la subvention) : c'est dire que 2.000 logements ne seront pas lancés.

Les crédits pour l'entretien des routes seront diminués de 29 millions. Si l'on y ajoute une réduction de 4,6 millions du Fonds routier, il ne faudra pas s'étonner du mauvais état de notre réseau.

## CHAPITRE II

### L'EVOLUTION DU BUDGET DE 1969

Elle est retracée dans le tableau suivant :

NATURE DES OPERATIONS	PROJET de loi.	LOI de finances.	ARRETE d'annulation du 24 janvier 1969.	SITUATION à fin janvier 1969.
	(En millions de francs.)			
<i>I. — Opérations à caractère définitif.</i>				
<i>A. — Charges :</i>				
<i>1° Budget général :</i>				
Dépenses ordinaires civiles .....	100.788	101.010	— 1.194	99.707
Dépenses civiles en capital :			— 109	
— équipement .....	20.102	20.112	— 697	19.415
— dommages de guerre .....	130	130	— 1	129
Dépenses militaires .....	26.363	26.363	— 400	25.963
Total .....	147.383	147.615	— 2.401	145.214
<i>2° Budgets annexes .....</i>	<i>22.087</i>	<i>22.087</i>	<i>— 2</i>	<i>21.998</i>
<i>3° Comptes d'affectation spéciale .....</i>	<i>3.993</i>	<i>3.993</i>	<i>— 87</i>	<i>3.926</i>
<i>Total (I) .....</i>	<i>173.463</i>	<i>173.695</i>	<i>— 67</i>	<i>171.138</i>
<i>B. — Ressources .....</i>	<i>164.139</i>	<i>166.678</i>	<i>»</i>	<i>166.678</i>
<i>C. — Solde (I) .....</i>	<i>— 9.324</i>	<i>— 7.017</i>	<i>+ 2.557</i>	<i>— 4.460</i>
<i>II. — Opérations à caractère temporaire.</i>				
<i>A. — Charges :</i>				
<i>1° Comptes de prêts :</i>				
F. D. E. S. ....	3.535	3.535	— 272	3.263
Prêts du Titre VIII .....	148	148	»	148
H. L. M. ....	50	50	— 50	»
Divers .....	1.067	1.067	— 75	992
Total .....	4.800	4.800	— 397	4.403
<i>2° Prêts exceptionnels sur compte d'affectation spéciale .....</i>	<i>84</i>	<i>84</i>	<i>»</i>	<i>84</i>
<i>3° Comptes d'avances (charge nette) .....</i>	<i>— 634</i>	<i>— 634</i>	<i>»</i>	<i>— 634</i>
<i>4° Comptes de commerce (charge nette) .....</i>	<i>— 169</i>	<i>— 169</i>	<i>»</i>	<i>— 169</i>
<i>5° Autres comptes spéciaux (charge nette) .....</i>	<i>— 11</i>	<i>— 11</i>	<i>»</i>	<i>— 11</i>
<i>Total (II) .....</i>	<i>4.070</i>	<i>4.070</i>	<i>— 397</i>	<i>3.673</i>
<i>B. — Ressources .....</i>	<i>1.900</i>	<i>1.900</i>	<i>»</i>	<i>1.900</i>
<i>C. — Solde (II) .....</i>	<i>— 2.170</i>	<i>— 2.170</i>	<i>+ 397</i>	<i>— 1.773</i>
<i>III. — Solde général .....</i>	<i>— 11.494</i>	<i>— 9.187</i>	<i>+ 2.954</i>	<i>— 6.233</i>

La loi de finances initiale avait fixé à 177.765 millions de francs le montant de l'ensemble des dépenses et à 168.578 millions le montant de l'ensemble des recettes, laissant ainsi apparaître un solde négatif de 9.187 millions comportant :

- au-dessus de la ligne « Opérations à caractère définitif », un *déficit* de 7.017 millions ;
- au-dessous de la ligne « Opérations à caractère temporaire », un *découvert* de 2.170 millions.

L'effet du présent collectif sera de ramener le découvert général à 6.233 millions de francs : situation très provisoire puisqu'un second projet de loi de finances rectificative doit donner une sanction législative au décret d'avances qui a ouvert 17,5 millions de crédits pour l'organisation du référendum et que des élections nouvelles devront être financées.

On est loin d'un retour à une situation saine. Aucune des deux règles d'or naguère proclamées ne pourra être respectée avant longtemps si l'on ne change pas de politique ; ni l'équilibre budgétaire ainsi que nous l'avons vu ; ni le parallélisme de progression des dépenses publiques et de la production nationale brute en volume : malgré une diminution de 1,7 % des crédits par rapport au projet tel qu'il a été déposé, leur croissance atteindra 16 % par rapport au budget initial de 1968 et même encore 7 % si l'on y incorpore les collectifs.

Sans doute, certains vont-ils évoquer pendant longtemps l'effet de la secousse de mai, de même qu'ont été invoquées pendant dix ans les « insuffisances » de la IV<sup>e</sup> République. Mais les yeux semblent s'être ouverts et il apparaît maintenant clairement que l'explosion du printemps de 1968 n'a été, comme nous l'avons démontré dans la première partie de ce rapport, que la conséquence d'une décennie d'erreurs accumulées, de retards pris dans l'équipement universitaire et l'équipement industriel du pays, de l'insuffisance de places dans les facultés et de l'insuffisance d'emplois (ou de l'existence du sous-emploi) dans les usines. L'auto-satisfaction a trop longtemps caché un immobilisme économique rendu inévitable par les saignées dont le pays était l'objet pour financer des opérations qui poursuivaient des illusions ou se résolvaient en fumée. Cette politique, dont travailleurs ou entre-

preneurs ont fait les frais, n'a abouti qu'à des impasses. Et il faudra du temps et bien des efforts pour réparer le mal qu'elle a fait.

Puisse l'équipe gouvernementale à venir se souvenir de la leçon et non assurer la « *continuité de cette politique* » comme des esprits inconscients ou insuffisamment informés se hasardent parfois à le dire, mais rompre définitivement avec elle pour prendre la voie que depuis des années le Sénat, quasi unanime, a définie, sous peine de courir, dans un très proche avenir, au devant des pires difficultés.

## EXAMEN DES ARTICLES

### *Article premier.*

**Texte.** — Sont ratifiées les économies réalisées par l'arrêté du 24 janvier 1969.

Ces annulations sont ainsi réparties :

	AUTORISATIONS de programme.	CREDITS de paiement.
	(En francs.)	
<i>I. — Dépenses des services civils.</i>		
Titre II. — « Pouvoirs publics ».....	»	200.600
Titre III. — « Moyens des services ».....	»	423.035.435
Titre IV. — « Interventions publiques ».....	»	771.202.798
Titre V. — « Investissements exécutés par l'Etat » .....	736.852.000	558.122.000
Titre VI. — « Subventions d'investissement accordées par l'Etat ».....	405.810.000	138.916.000
Titre VII. — « Réparation des dommages de guerre » .....	5.000.000	1.000.000
<b>Totaux .....</b>	<b>1.147.662.000</b>	<b>1.892.476.833</b>
 <i>II. — Dépenses des services militaires.</i>		
Titre III. — « Moyens des armes et services »...	6.500.000	124.200.000
Titre V. — « Equipement » .....	609.750.000	275.800.000
<b>Totaux .....</b>	<b>616.250.000</b>	<b>400.000.000</b>
 <i>III. — Dépenses des budgets annexes.</i>		
Imprimerie nationale.....	»	1.300.000
Légion d'honneur.....	200.000	250.000
Ordre de la Libération.....	»	16.000
Monnaies et médailles.....	25.000	305.000
<b>Totaux .....</b>	<b>225.000</b>	<b>1.871.000</b>

	AUTORISATIONS de programme.	CREDITS de paiement.
	(En francs.)	
<i>IV. — Dépenses des comptes spéciaux du Trésor.</i>		
Comptes d'affectation spéciale :		
Fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés .....	»	62.000.000
Fonds spécial d'investissement routier .....	17.850.000	4.600.000
Comptes de prêts :		
Habitations à loyer modéré.....	»	50.000.000
Fonds de développement économique et social .....	»	272.000.000
Prêts à des Etats ou à des organismes étrangers en vue de faciliter l'achat de biens d'équipement.....	»	75.000.000
Totaux .....	17.850.000	463.600.000

Les annulations de crédits au titre des dépenses des services civils sont réparties par ministère, conformément à l'état A annexé à la présente loi.

*Commentaires.* — Il est demandé, par cet article, la ratification du premier arrêté d'annulations du 24 janvier, le seul qui ait été pris en vertu des dispositions de l'article 32 de la loi de finances pour 1969. Le total des annulations envisagées s'élève à 2.694,1 millions de francs se répartissant de la manière suivante :

	Millions de francs.
Services civils.....	1.892,5
Services militaires.....	400
Comptes spéciaux du Trésor.....	401,6

Article 2.

**Texte.** — Il est ouvert aux Ministres de l'Economie et des Finances et de l'Agriculture, pour 1969, un crédit de 109 millions de francs conformément à la répartition par titre et par ministère qui en est donnée à l'état B annexé à la présente loi.

*Commentaires.* — Dans le cadre d'une politique nataliste, le Gouvernement a décidé d'augmenter certaines des prestations accordées aux familles et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 1969 :

- les taux des allocations familiales sont majorés de deux points pour les troisième et quatrième enfants : 35 % de la base mensuelle de référence (361 F actuellement) au lieu de 33 % ;
- l'allocation de salaire unique est portée à 95 F si la famille comprend au moins *un enfant de moins de deux ans*. Dans le cas contraire, elle reste fixée à 38,90 F pour un enfant, 77,80 F pour deux enfants et 97,25 F pour trois enfants et au-delà.

Au titre du régime des fonctionnaires et du régime des prestations familiales agricoles, ces mesures nécessitent, pour 1969, une ouverture de crédits au budget général de 109 millions de francs ainsi répartis :

DESIGNATION	REGIME des fonctionnaires.	PRESTATIONS sociales agricoles.	TOTAL
(En millions de francs.)			
Majoration de deux points du taux des allocations familiales pour les troisième et quatrième enfants.....	17,9	21,00	38,9
Allocation de 95 F de salaire unique et de la mère au foyer aux familles ayant au moins un enfant de moins de deux ans..	21,35	48,75	70,1
Totaux .....	39,25	69,75	109

### Article 3.

**Texte.** — I. — Il est ouvert au Ministre de l'Economie et des Finances, pour 1969, au titre des budgets annexes, des crédits supplémentaires s'élevant à la somme de 1.950.000 F ainsi répartis :

Imprimerie nationale.....	1.300.000 F.
Monnaies et médailles.....	650.000

Total ..... 1.950.000 F.

II. — Il est ouvert au Ministre des Postes et Télécommunications, pour 1969, au titre du budget annexe des postes et télécommunications, des crédits supplémentaires s'élevant à la somme de 105 millions de francs.

*Commentaires.* — 1° Les mesures d'économie affectent les budgets annexes de l'*Imprimerie nationale* et des *Monnaies et Médailles* pour respectivement 1.300.000 F et 305.000 F.

Par ailleurs, la frappe des monnaies doit procurer un supplément de 345.000 F (fabrication de 50.000 pièces de 10 F).

De ce fait, ces budgets annexes présentant un excédent des recettes sur les dépenses, pour permettre le versement de ces excédents au budget général il convient d'ouvrir des crédits auxdits budgets annexes.

2° Les charges du budget annexe des *Postes et Télécommunications* augmentent de 105 millions :

- pour 7,7 millions, à cause du relèvement des prestations familiales ;
- pour 97,3 millions, à cause du relèvement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier dernier, du taux de l'intérêt servi à ses déposants par la Caisse nationale d'épargne (3,5 % au lieu de 3 %).

Ces augmentations sont gagées par :

- des économies, pour 87 millions ;
- une réévaluation des recettes, pour 18 millions (dont 8 au titre des produits de la publicité et 10 au titre de l'augmentation des tarifs postaux).

#### *Article 4.*

**Texte.** — Il est ouvert au Ministre de l'Industrie, pour 1969, au titre du compte d'affectation spéciale « Fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés », un crédit de paiement supplémentaire de 62 millions de francs.

*Commentaires.* — Les économies pratiquées sur le compte d'affectation spéciale « Fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés » s'élèvent à 62 millions de francs. L'objet du présent article est d'autoriser le reversement de cette somme au budget général.

## PROJET DE LOI

*(Texte adopté par l'Assemblée Nationale.)*

### Article premier.

Sont ratifiées les économies réalisées par l'arrêté du 24 janvier 1969.

Ces annulations sont ainsi réparties :

	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
	(En francs.)	
<i>I. — Dépenses des services civils.</i>		
Titre II. — « Pouvoirs publics ».....	»	200.600
Titre III. — « Moyens des services ».....	»	423.035.435
Titre IV. — « Interventions publiques ».....	»	771.202.798
Titre V. — « Investissements exécutés par l'Etat ».	736.852.000	558.122.000
Titre VI. — « Subventions d'investissement accordées par l'Etat ».....	405.810.000	138.916.000
Titre VII. — « Réparation des dommages de guerre ».	5.000.000	1.000.000
Totaux .....	1.147.662.000	1.892.476.833
<i>II. — Dépenses des services militaires.</i>		
Titre III. — « Moyens des armes et services ».....	6.500.000	124.200.000
Titre V. — « Equipement » .....	609.750.000	275.800.000
Totaux .....	616.250.000	400.000.000
<i>III. — Dépenses des budgets annexes.</i>		
Imprimerie nationale .....	»	1.300.000
Légion d'honneur .....	200.000	250.000
Ordre de la libération .....	»	16.000
Monnaies et médailles .....	25.000	305.000
Totaux .....	225.000	1.871.000

	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
	(En francs.)	
IV. — Dépenses des comptes spéciaux du Trésor.		
Comptes d'affectation spéciale :		
Fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés .....	»	62.000.000
Fonds spécial d'investissement routier .....	17.850.000	4.600.000
Comptes de prêts :		
Habitations à loyer modéré .....	»	50.000.000
Fonds de développement économique et social..	»	272.000.000
Prêts à des Etats ou à des organismes étrangers en vue de faciliter l'achat de biens d'équipement .....	»	75.000.000
Totaux .....	17.850.000	463.600.000

Les annulations de crédits au titre des dépenses des services civils sont réparties par ministère, conformément à l'état A annexé à la présente loi.

### Art. 2.

Il est ouvert aux Ministres de l'Economie et des Finances et de l'Agriculture, pour 1969, un crédit de 109.000.000 F conformément à la répartition par titre et par ministère qui en est donnée à l'état B annexé à la présente loi.

### Art. 3.

I. — Il est ouvert au Ministre de l'Economie et des Finances, pour 1969, au titre des budgets annexes, des crédits supplémentaires s'élevant à la somme de 1.950.000 F ainsi répartis :

Imprimerie nationale .....	1.300.000 F.
Monnaies et médailles .....	650.000
Total .....	1.950.000 F.

II. — Il est ouvert au Ministre des Postes et Télécommunications, pour 1969, au titre du budget annexe des postes et télécommunications, des crédits supplémentaires s'élevant à la somme de 105.000.000 F.

Art. 4.

Il est ouvert au Ministre de l'Industrie, pour 1969, au titre du compte d'affectation spéciale « Fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés », un crédit de paiement supplémentaire de 62.000.000 F.

# ÉTATS LÉGISLATIFS ANNEXÉS



# ETAT A

(Article premier du projet de loi.)

Tableau portant répartition, par titre et par ministère, des crédits annulés au titre des dépenses des services civils.

## I. — Dépenses ordinaires.

MINISTERES	TITRE II	TITRE III	TITRE IV	TOTAUX
		(En francs.)		
Affaires culturelles .....	»	9.000.000	6.000.000	15.000.000
Affaires étrangères :				
I. — Affaires étrangères .....	»	8.000.000	31.250.000	39.250.000
II. — Coopération .....	»	5.000.000	21.000.000	26.000.000
Affaires sociales .....	»	17.000.000	23.000.000	40.000.000
Agriculture .....	»	25.000.000	75.000.000	100.000.000
Anciens combattants et victimes de guerre...	»	1.246.494	4.550.000	5.796.494
Economie et finances :				
I. — Charges communes .....	200.600	1.549.400	61.250.000	63.000.000
II. — Services financiers .....	»	54.026.500	8.163.500	62.190.000
Education nationale .....	»	156.079.750	39.420.250	195.500.000
Equipement et logement .....	»	49.411.500	4.588.500	54.000.000
Equipement et logement (Tourisme) .....	»	2.000.000	70.000	2.070.000
Industrie .....	»	3.577.163	103.000.000	106.577.163
Intérieur .....	»	41.607.452	22.792.548	64.400.000
Intérieur (Rapatriés) .....	»	1.600.000	»	1.600.000
Justice .....	»	12.027.176	328.000	12.355.176
Services du Premier ministre :				
I. — Services généraux .....	»	9.960.000	90.000	10.050.000
II. — Information .....	»	210.000	500.000	710.000
III. — Jeunesse et sports .....	»	8.000.000	8.100.000	16.100.000
IV. — Départements d'outre-mer .....	»	2.100.000	900.000	3.000.000
V. — Territoires d'outre-mer .....	»	680.000	1.220.000	1.900.000
VI. — Direction des Journaux officiels.	»	30.000	»	30.000
VII. — Secrétariat général de la défense nationale .....	»	150.000	»	150.000
VIII. — Groupement des contrôles radio-électriques .....	»	610.000	»	610.000
IX. — Conseil économique et social...	»	600.000	»	600.000
X. — Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité .....	»	320.000	3.180.000	3.500.000
Transports :				
I. — Services communs et transports terrestres .....	»	300.000	314.000.000	314.300.000
II. — Aviation civile .....	»	11.500.000	4.500.000	16.000.000
III. — Marine marchande .....	»	1.450.000	38.300.000	39.750.000
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires .....</b>	<b>200.600</b>	<b>423.035.435</b>	<b>771.202.798</b>	<b>1.194.438.833</b>

II. — Dépenses en capital.

TITRES ET MINISTÈRES	AUTORISATIONS de programme annulées.	CREDITS de paiement annulés.
	(En francs.)	
TITRE V		
<i>Investissements exécutés par l'Etat.</i>		
Affaires culturelles.....	3.850.000	962.000
Affaires étrangères :		
I. — Affaires étrangères.....	1.065.000	1.065.000
II. — Coopération .....	500.000	500.000
Agriculture .....	7.000.000	1.950.000
Economie et finances :		
I. — Charges communes.....	443.600.000	440.450.000
II. — Services financiers.....	31.100.000	8.750.000
Education nationale.....	126.000.000	32.000.000
Equipement et logement.....	26.192.000	5.500.000
Intérieur .....	1.775.000	694.000
Justice .....	23.860.000	5.940.000
Services du Premier ministre :		
I. — Services généraux.....	8.030.000	1.560.000
III. — Jeunesse et sports.....	10.000.000	3.900.000
VI. — Direction des Journaux officiels..	20.000	20.000
VII. — Secrétariat général de la défense nationale .....	57.500	57.500
VIII. — Groupement des contrôles radio- électriques .....	72.500	72.500
Transports :		
I. — Services communs et transports terrestres .....	100.000	100.000
II. — Aviation civile.....	51.980.000	53.501.000
III. — Marine marchande.....	1.650.000	1.100.000
Totaux pour le titre V.....	736.852.000	558.122.000

II. — Dépenses en capital (suite).

TITRES ET MINISTÈRES	AUTORISATIONS de programme annulées.	CREDITS de paiement annulés.
	(En francs.)	
<b>TITRE VI</b>		
<i>Subventions d'investissement accordées par l'Etat.</i>		
Affaires culturelles.....	12.500.000	3.125.000
Affaires étrangères :		
I. — Affaires étrangères.....	935.000	935.000
II. — Coopération .....	20.900.000	5.400.000
Affaires sociales.....	41.002.000	6.600.000
Agriculture .....	39.000.000	8.050.000
Economie et finances :		
I. Charges communes.....	10.400.000	1.350.000
Education nationale.....	56.000.000	12.500.000
Equipement et logement.....	65.958.000	23.300.000
Equipement et logement (Tourisme).....	250.000	250.000
Industrie .....	2.000.000	2.000.000
Intérieur .....	29.225.000	4.723.000
Justice .....	2.000.000	»
Services du Premier ministre :		
I. — Services généraux.....	101.570.000	46.370.000
III. — Jeunesse et sports.....	7.500.000	1.500.000
IV. — Départements d'outre-mer.....	5.000.000	3.277.000
V. — Territoires d'outre-mer.....	2.000.000	1.300.000
Transports :		
I. — Services communs et transports terrestres .....	200.000	15.150.000
II. — Aviation civile.....	3.020.000	1.520.000
III. — Marine marchande.....	6.350.000	1.566.000
<b>Totaux pour le titre VI.....</b>	<b>405.810.000</b>	<b>138.916.000</b>
<b>TITRE VII</b>		
<i>Réparation des dommages de guerre.</i>		
Equipement et logement.....	5.000.000	1.000.000
<b>Totaux pour les dépenses en capital .....</b>	<b>1.147.662.000</b>	<b>698.038.000</b>
<b>Totaux pour l'état A.....</b>	<b>1.147.662.000</b>	<b>1.892.476.833</b>

## ETAT B,

(Art. 2 du projet de loi.)

**Tableau portant répartition, par titre et par ministère, des crédits ouverts  
au titre des dépenses ordinaires civiles.**

MINISTERES	TITRE III	TITRE IV	TOTAUX
		(En francs.)	
Agriculture .....	»	69.750.000	69.750.000
Economie et finances :			
I. — Charges communes.....	39.250.000	»	39.250.000
Totaux pour l'état B...	39.250.000	69.750.000	109.000.000